



ORIENTATIONS BUDGETAIRES DU CONSEIL GENERAL DU CANTAL



PROXIMITEOUVERTUREECONOMIECULTUREENVIRONNEMENTSPORTTRANSPORTTOURISMESOCIAL

Conseil Général du Cantal

Orientations Budgétaires 2007



SOMMAIRE

- ❖ Introduction du Président

- ❖ 1- Rappel des engagements et suivi des actions

- ❖ 2- Un environnement en évolution constante
 - 2.1 Le rapport Pébereau sur les finances publiques
 - 2.2 Evaluation et incidence des transferts liés à la décentralisation
 - 2.3 Les services offerts aux hommes et aux territoires
 - 2.4 La conjoncture socio-économique
 - 2.5 L'environnement financier
 - 2.6 Le cadre de référence de l'action : contrats et partenariats

- ❖ 3- Le Plan d'Action Départemental
 - 3.1 L'action en faveur des cantaliens
 - 3.2 L'action pour le Cantal

- ❖ 4- L'organisation des services et les moyens
 - 4.1 Le projet territorial du Conseil Général
 - 4.2 Le projet de service du Conseil Général

INTRODUCTION DU PRESIDENT

Depuis 2005, les orientations budgétaires de la collectivité vous sont proposées selon un cadre identique qui a pour objectif d'infléchir notre approche de ce débat et de l'appréhender dans des perspectives suffisamment larges. Trois ans doivent permettre d'inscrire une politique dans le temps et d'en mesurer les premiers effets. Sans doute faudra-t-il demain aller plus loin encore dans l'identification de nos différentes politiques publiques.

En 2007, je vous propose une continuité d'action, mais aussi un approfondissement de certaines interventions et la mise en oeuvre de politiques nouvelles issues de l'analyse de nouveaux besoins et des priorités de notre département. Je vous fais part de mes préoccupations quant aux politiques contractuelles qui nous permettent de disposer de moyens d'action apportés par nos partenaires, dans des domaines aussi essentiels que ceux du désenclavement et de l'économie. Les besoins du Cantal et les attentes des cantaliens ne sauraient se satisfaire d'un repli sur des questions de compétences institutionnelles. L'essentiel est dans l'action pragmatique, rapide et efficace.

Le volontarisme de nos orientations a permis de les traduire rapidement en actions. Je vous encourage à les appréhender dans leur globalité et leur complémentarité. Plusieurs voies nouvelles vous sont proposées en réponse à notre exigence d'amélioration du service rendu : eau potable, gestion des déchets, développement économique, ...

Pour la première fois en 2006, les services ont élaboré des projets de service permettant une bonne déclinaison des orientations générales et en renforçant l'appropriation. J'ai souhaité ce travail afin d'associer plus étroitement encore l'ensemble des collaborateurs du Conseil Général à la préparation et à la mise en oeuvre de nos actions.

Nous disposons des premiers éléments d'évaluation des transferts financiers liés à l'acte II de la décentralisation. Cette mission confirme que les charges nouvelles non compensées qui nous incombent sont prioritairement celles issues de la gestion de l'APA. Je souhaite dans ce domaine que nous fassions preuve de davantage d'imagination pour disposer d'une véritable valorisation économique des services à la personne.

Nous avons été contraints, pour maintenir notre soutien actif au développement du département tout en faisant face à nos compétences nouvelles, de faire évoluer en 2006 la fiscalité directe locale pour la première fois depuis 2001. La question de la fiscalité sera au cœur de notre débat que je souhaite le plus ouvert possible. Pour ma part je vous propose une augmentation modérée de nos taux, dans une fourchette qui devra être affinée d'ici le vote du budget, pour continuer à agir.

Proximité et ouverture restent les maîtres mots de la politique du Conseil Général du Cantal que je souhaite impulser. Elle se trouve déclinée dans notre Plan d'Action Départemental.

Vincent DESCOEUR,
Président du Conseil Général du Cantal

1 – Rappel des engagements et suivi des actions

En préambule à ces nouvelles orientations budgétaires, je vous propose de faire un examen rapide de la mise en œuvre des principaux engagements que nous avons souscrits en 2006.

Les engagements 2006	Le point sur les actions conduites
Plan pluriannuel de restructuration des écoles primaires	5 dossiers engagés en 2006 pour 1,5M€ de travaux réalisés.
Mise en œuvre progressive du nouveau statut des assistants familiaux	Les modalités de rémunération concernant plus de 80 agents contractuels accueillant 140 enfants ont été fixées en septembre 2006.
Plan de modernisation des collèges	Troisième année de mise en œuvre du plan de modernisation des collèges publics, avec la mobilisation de 20 millions d'euros pour l'ensemble des projets d'investissement. Lancement des travaux des collèges Blaise Pascal et Jeanne de la Treilhe.
Mise en place d'une aide aux collectivités propriétaires de gymnases utilisés par les collèges	Les interventions forfaitaires mises en place à la rentrée de septembre 2006 représentent un budget de 1500 € par collège, majoré pour ceux qui disposent d'un nombre de classes supérieur à quatre.
Intégration des personnels TOS	Signature d'une convention avec les collèges. 180 TOS mis à disposition au 01/01/06, dont 54% ont d'ores et déjà opté pour le Conseil Général. Gestion des non titulaires depuis le 01/01/06 et du recrutement sur postes vacants depuis le 01/09/06.
Poursuite de l'effort en faveur de l'enseignement supérieur	Financement d'un programme pluriannuel d'investissement en matériel informatique à hauteur de 312.000 €.
Revalorisation des tarifs servis aux particuliers assurant le transport scolaire et optimisation de l'intervention du Conseil Général	Accroissement de 10% des tarifs. Ajustement de nos règles d'intervention dans un souci d'aménagement du territoire.
Définition d'un schéma départemental d'enseignement artistique	Orientations générales relatives à l'organisation arrêtées en juin 2006 et schéma présenté à une prochaine session. Beaucoup de travail a été réalisé tout au long de l'année 2006 pour préparer ce schéma.
Finalisation d'un schéma de sécurisation des objets et antiquités d'art	Recrutement d'une chargée de mission. Mise en place d'une intervention financière spécifique.
Gestion directe du plan départemental de restauration du Patrimoine Rural Non Protégé (PRNP)	Actualisation et revalorisation de l'intervention du Conseil Général. Extension aux édifices privés inscrits.

Mise en œuvre du réseau CEDRIC et création d'un nouveau service de Ressources Electroniques en Ligne à la Médiathèque	Signature d'une convention avec la Bibliothèque Publique d'Information du Centre Georges Pompidou à Paris. Mise à disposition de ressources dématérialisées auprès de 5 bibliothèques.
Poursuite du soutien à la politique sportive – Réflexion sur une mutualisation de moyens au niveau des sports aériens	Deuxième année de mise en œuvre de la charte de développement. Financement de l'association aéronautique du Cantal qui conduit une réflexion relative à la faisabilité d'un « stade aérien ».
Pass Cantal	Proposition de mise en œuvre au titre du budget 2007, après le travail réalisé par le Conseil Général des Jeunes.
Cybercantal Grand Public, Territoire et Entreprises	Renouvellement des équipements des centres de ressources. Premières expérimentations sur 5 collèges au titre des ENT à la rentrée de septembre 2006. Déploiement de 30 bornes interactives et de 6 visio-accueils. Dépôt d'un dossier PER : Département numérique.
Conseil Général des Jeunes	Poursuite du programme d'action : découverte du Lioran, projet culturel et action environnementale. Contribution à la mise en place du Pass Cantal.
Aide aux personnes en difficultés	Mise en œuvre du PDI. Signature de 465 contrats d'insertion RMA et contrats d'avenir au 10 novembre 2006. Mise en place d'un fonds unique pour l'accès ou le maintien dans le logement.
Un programme d'investissement routier structurant et innervant	Un budget de 30.000.000 € en crédits de paiement en 2006. Elaboration d'un plan routier prévisionnel de 90 millions d'euros jusqu'en 2010.
Préparation du transfert des personnels d'exploitation au 01/01/07	Validation de l'organisation départementale, affectation des agents transférés, engagement d'un programme immobilier. Viabilité Hivernale assurée à partir de novembre 2006. Gestion administrative des agents transférés à compter du 01/01/07.
Programmation pluriannuelle des actions du SDIS	Validation des orientations. Convention à proposer au budget.
Soutien aux communes amplifié	Engagement de progression du FEC d'un tiers sur 3 ans : +10% dès 2006.
Contrat de territoire de 2 ^{ème} génération	12 projets de territoires ont été validés depuis la mise en place de notre nouveau cadre d'intervention, soit 10,8 millions d'euros de subventions.
Compétence logement : étude de la pertinence du transfert	Après analyse des conditions de cette expérimentation, il a été décidé de ne pas y donner suite, sans renoncer à conduire une politique de l'habitat comme le Conseil Général le fait depuis déjà plusieurs années.
Mise en place d'une nouvelle convention agricole	Un projet de nouvelle convention 2007-2009 a été élaboré et sera soumis lors du BP 2007, avec comme principale orientation la valorisation des productions.
Extension du champ d'intervention du LDAR	L'activité analyse de l'eau a été reprise au 01/01/06 avec succès.
Accompagner et encourager le développement économique	Confirmation et aménagement des aides au commerce et à l'artisanat. Signature d'une convention avec la CCI.

Conventions d'objectifs avec les établissements d'accueil pour personnes âgées	90% des conventions devraient être signées d'ici la fin de l'année 2006.
Appréhension de la compétence nouvelle autour du handicap	Mise en place du GIP MDPH. Mise en œuvre de la nouvelle prestation de compensation La commission des droits et de l'autonomie est opérationnelle.
Développement de la notion d'appel à projets	Engagé au titre des « cafés cass'croûte ».
Politique de prospection d'entreprises et de promotion	Accompagnement à l'implantation d'entreprises par Cantal Expansion et mobilisation du FAI sur des projets structurants. Cantal Développement, créé au 01/01/06, a conduit ses premières opérations de promotion.
Projet de développement de la station du Lioran	Premières mises en œuvre opérationnelles du projet de station.
Construction du centre d'accueil et d'information du Pas de Peyrol	Ouverture au printemps 2007.
Restructuration du centre thermal de Chaudes-Aigues	Début des travaux en août 2006, livraison prévue fin 2007.
Soutien au tourisme : professionnalisation des acteurs	Nouvelle intervention en faveur des offices de tourisme mise en place en 2006.
Schéma départemental d'alimentation en eau potable	Les propositions pour une nouvelle politique de l'eau à 10 ans seront présentées au BP 2007.
Soutien du Conseil Général au traitement des déchets	Dispositif de soutien aux investissements présenté au BP 2007.
Valorisation des énergies renouvelable	Revalorisation de notre intervention en faveur du solaire.
Déploiement de la phase opérationnelle en téléphonie mobile	Alors que 36 communes étaient concernées par la phase 1, 47 communes nouvelles sont desservies fin 2006, sur la globalité du plan.
Couverture en haut débit	Engagement de couverture de 94% de la population. Fin 2006, on sera à 93%. Convention avec la Région à compter de 2007.
Les grands axes structurants	Production de l'APSI sur la RN 122 pour la fin 2006. Engagement des travaux sur la RD 120 dès son transfert Plan de modernisation à l'horizon 2010.
Transport aérien : affirmation du soutien à la ligne	Concrétisation d'une nouvelle convention pour pérenniser la ligne jusqu'au terme de la DSP, renforcement de l'engagement financier du Conseil Général.
Politique foncière et immobilière	Nouvelle intervention en faveur des ZA structurantes afin d'en accroître l'attractivité par une baisse des prix.
Gestion des Ressources Humaines, Organisation des Services, Bâtiments	Finalisation de la mise en place du régime Indemnitaire. Adoption d'une organisation territoriale des services dans le cadre de la décentralisation. Mise en service de la nouvelle salle de lecture aux archives départementales. Elaboration des projets de service. Réforme de l'évaluation individuelle – Définition d'objectifs individuels – Préparation de la mise en place des fiches de poste.

Il ne s'agit pas de se féliciter d'un bilan, qui est ici présenté de manière partielle et synthétique. Toutefois, je crois que s'il est de bonne politique de dire ce qu'on va faire, puis de faire ce qu'on a dit, il est tout aussi essentiel de mesurer l'action conduite et d'en rendre compte. Ces actions d'inégale importance, doivent surtout être examinées au regard de leur contribution à l'atteinte des finalités de développement que nous poursuivons pour notre département. Par ailleurs, tous les projets ne sauraient être conduits sur un seul exercice, il convient donc de les mettre en perspective.

Je tiens à remercier et à féliciter les services pour leur activité intense et leur contribution à la réalisation de nos objectifs. Ils sont acteurs de premier rang dans la mise en œuvre de nos orientations qu'ils doivent s'approprier et qu'ils ont su décliner, pour la première fois en 2006, en projets de services.

Je vous propose d'examiner les inflexions, mais aussi les orientations nouvelles, de nos politiques publiques pour 2007. Je vous demande de garder constamment présent à l'esprit la double préoccupation de l'action immédiate et concrète au service de tous les cantaliens, mais également l'inscription dans la durée de nos orientations au service d'un projet de moyen terme.

2 - Un environnement en évolution constante

Notre politique départementale consiste à renforcer l'attractivité et la compétitivité du Cantal. Pour y parvenir, il convient de conduire des actions au service du développement harmonieux de notre territoire. Le renforcement de nos compétences sociales, éducatives et routières, dessine depuis un an le nouveau périmètre de l'entité départementale.

La première des inéquités entre les territoires est celle de la continuité territoriale, condition indispensable au développement. Nous revendiquons pour le Cantal aux niveaux régional, national, et européen de disposer de cette égalité des chances pour concourir dans la compétition territoriale. Le niveau des services offerts est sans aucun doute la deuxième condition indispensable à l'attractivité du territoire. Là aussi, puisqu'il faut faire des choix, c'est l'autre domaine où nous sollicitons une politique d'aménagement du territoire.

Par ailleurs, nous nous efforçons d'appliquer à l'intérieur de notre territoire et dans notre propre politique d'intervention, une approche favorisant la discrimination positive. C'est pourquoi la notion de contrat constitue l'outil privilégié de notre politique départementale.

Même si nous devons avant tout assumer nos compétences légales, celles-ci doivent s'inscrire dans un cadre plus large. Nos orientations ne sauraient se limiter à ce seul objectif, les aspirations de nos concitoyens et de ceux qui feraient demain le choix du Cantal exigent de notre part davantage. Nous devons à cet égard trouver un équilibre entre ce qu'il est nécessaire de faire aujourd'hui pour maintenir un tissu, et ce qu'il est indispensable d'entreprendre pour que demain le potentiel de nos territoires soit plus fort.

Nos marges de manœuvre dans un contexte complexe, de raréfaction et de concentration de l'argent public, sont étroites. Il convient toutefois de rappeler et de bien appréhender cet environnement pour bien mesurer nos capacités à agir et mieux cibler nos actions. Sans résignation mais sans nier les difficultés, avec courage et conviction, il convient de renforcer notre « fierté cantalienne », avec la certitude de posséder le meilleur des valeurs recherchées par la société contemporaine.

2-1 Le rapport Pébereau sur les finances publiques :

La dette publique dépasse mille milliards d'euros et pour la première fois en 2006, l'impôt sur le revenu payé par l'ensemble des ménages français ne servira pratiquement qu'à rembourser les intérêts de la dette publique au lieu de préparer l'avenir. Face à cette situation et aux difficultés de la France à mettre en œuvre les réformes nécessaires au redressement de ses finances publiques, M. le Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie a commandé un rapport à une commission indépendante présidée par Michel Pébereau, Président de BNP Paribas. Celle-ci a rendu ses conclusions début 2006. Son diagnostic est cruel, ses propositions ambitieuses. J'ai cru utile de vous en proposer ici une synthèse.

« Le choix de la facilité depuis 25 ans est la principale explication du niveau très préoccupant de notre dette publique. En fait, depuis 1980, l'augmentation de l'endettement est considérée comme une ressource publique à part entière. De plus, l'augmentation de la dette a été utilisée pour financer les dépenses courantes de l'Etat et non pour préparer l'avenir. En réalité, le recours à l'endettement a permis de compenser une gestion insuffisamment rigoureuse des dépenses publiques. Si les lourdeurs et les incohérences de notre appareil administratif sont une première explication de la gestion peu rigoureuse des dépenses, ce sont fondamentalement nos pratiques politiques et collectives qui sont à l'origine de notre

situation financière actuelle. En effet, l'action publique est de plus en plus jugée sur deux critères : le montant des moyens supplémentaires dégagés et la rapidité avec laquelle ils sont annoncés.

De sorte que nos ambitions de croissance et de solidarité sont dès aujourd'hui mises à l'épreuve. Remettre en ordre nos finances publiques en maîtrisant nos dépenses et en les orientant mieux, doit donc être notre objectif pour les cinq prochaines années. Pour cela, trois principes essentiels doivent être respectés :

- *le partage de l'effort de réduction des dépenses publiques (Etat, régimes sociaux, dotations aux collectivités locales),*
- *le maintien du niveau global des prélèvements obligatoires pendant la période de retour à l'équilibre,*
- *le réexamen intégral de l'efficacité des dépenses.*

Notre conception de l'action publique en matière de croissance potentielle et de solidarité doit changer en profondeur et répondre à deux exigences :

- *évaluer tous les trois ans l'efficacité des dépenses publiques, mais aussi des réglementations, pour s'assurer de leur cohérence,*
- *concentrer les moyens publics au lieu de les disperser dans les domaines des politiques de croissance, d'emploi et de cohésion sociale. »*

Les préconisations sont nombreuses et concernent pour l'essentiel le budget de l'Etat et les régimes sociaux, même si une stabilité des dotations, une neutralité des transferts et une meilleure maîtrise des ressources sont aussi préconisées pour les collectivités.

Ce rapport n'est bien sûr pas transposable à notre échelle, il marque toutefois une prise de conscience collective et non partisane dont nous pouvons nous inspirer.

2-2 Evaluation et incidence des transferts liés à la décentralisation :

Une mission d'information sur la décentralisation a été mise en place et je remercie les élus et les services qui ont bien voulu y participer. L'important travail fourni par les services a permis de recueillir nombres de données, de les objectiver et de bâtir des scénarios prospectifs. L'appui du cabinet Ernst & Young a permis d'aboutir à une photographie dynamique des impacts financiers des transferts de compétences, appréhendés au sens large (c'est-à-dire y compris l'exercice de compétences nouvelles imposées par la loi).

Vous trouverez en annexe à ce document la synthèse des travaux réalisés par la Mission.

Je ne retiendrai ici que trois faits saillants :

- le principe constitutionnel de la compensation à l'euro près des transferts issus de la loi du 13 août 2004, semble respecté,
- le principal coût à la charge de notre collectivité résulte de la mise en place de l'APA, même si cette dépense semble devoir se stabiliser, sans préjuger des conséquences de la PCH, aujourd'hui difficiles à appréhender,
- le transfert de la voirie représente un coût d'investissement certain puisque nous avons la volonté de rénover l'axe transféré, qui serait encore renforcé par une application stricte du principe de décroisement, mais aussi un coût éventuel de fonctionnement, si on décide de mettre un terme à la dégradation continue des niveaux de service dans l'entretien et l'exploitation.

Mais plutôt que de se lamenter sur une décentralisation certes perfectible, je vous propose de regarder la qualité des étapes déjà franchies, notamment au niveau des personnels TOS.

Notre collectivité a l'opportunité, en privilégiant une approche pragmatique, de montrer sa capacité à agir dans l'intérêt général et dans le sens de l'amélioration du service public.

Le Département doit et peut être un facteur de cohérence institutionnelle, de cohésion sociale et de cohérence territoriale. Notre champ d'action accru nous le permet.

2-3 Les services offerts aux hommes et aux territoires :

Dans le droit fil de la loi du 23 février 2005 sur le développement des territoires ruraux, une charte pour les services publics en milieu rural est désormais en vigueur. La Charte sur l'organisation de l'offre de services publics en milieu rural a en effet été signée par le Premier Ministre le 23 juin 2006. Il s'agit de réduire les inégalités d'accès et de garantir une offre mieux répartie sur le territoire.

En milieu rural, un meilleur accès aux services publics suppose de nouvelles formes d'organisation. L'échec des approches ponctuelles et sectorielles a donc amené le Gouvernement et les Collectivités Locales à adopter une autre approche.

La charte engage ses signataires à une approche "*plus globale, initiée à l'échelon territorial pertinent*". Une réorganisation qui, pour être adoptée, devra apporter une réelle amélioration dans les services rendus. Pour s'en assurer, tout projet devra intégrer des garanties ou engagement de résultats fondés sur des indicateurs de suivi et de satisfaction des usagers, en mentionnant une durée précise pour le projet.

Les principes d'égalité entre les territoires et entre les citoyens devront être respectés. Essentielles au milieu rural, la proximité et l'accessibilité des services publics devront être assurées. Les collectivités devront donc rechercher "*toutes les formules de mutualisation, de regroupement (...) ou de dématérialisation des relations avec les gestionnaires de service public ou au public*". Le Premier ministre estime essentiel, par ailleurs, de s'"*appuyer sur les nouvelles technologies*".

Ces engagements devront être contrôlés par la conférence de la ruralité. "*Quelle que soit la décision retenue, qu'il s'agisse par exemple de maintenir un bureau de poste ou de créer un point poste dans un bureau de tabac, le seul objectif, c'est d'améliorer le service rendu aux usagers*", a précisé le Premier Ministre

Dans chaque département, Etat, Conseil Général et Maires s'associeront pour effectuer un "*diagnostic des besoins et des offres*". Avant toute réorganisation, le Préfet, le Président du Conseil Général et l'Association Départementale des Maires devront être tenus au courant et être associés au sein d'une "*véritable concertation*". Celle-ci devra permettre de "*mieux organiser le réseau des écoles et des collèges ruraux*". La première convention relative à l'aménagement du territoire scolaire a été signée, par l'Etat et l'Association des Maires, dans le Cantal, le 12 juin 2006 à Massiac.

Cette politique sera dotée de moyens financiers distincts du fonctionnement normal des services, associant les collectivités territoriales et spécialement dédiés aux projets retenus. La dotation de développement rural a ainsi été portée en 2006 à 20 millions d'euros, auxquels s'ajouteront 20 millions provenant du Fonds National de Développement et d'Aménagement du Territoire.

Plus spécifiquement, des actions "*propres au développement du haut débit sur tout le territoire*" et à la téléphonie mobile ont été engagées lors du Comité Interministériel pour la Société de l'Information (CISI) du 11 juillet dernier.

Pour ce qui le concerne directement, le Conseil Général a toujours fait le choix du maintien des services dont il a la responsabilité : collèges, CMS, centres routiers départementaux, ... au plus près des usagers. Nous y avons de plus ajouté une offre de services en ligne dans le cadre du programme Cybercantal.

Par ailleurs, le Gouvernement souhaite encourager les projets innovants, notamment à travers les pôles d'excellence rurale. 340 dossiers ont été déposés en deux mois, lors du premier appel à projets, plus de 400 lors du second. Le Cantal a d'ores et déjà pu bénéficier de cet agrément pour 6 dossiers et ainsi disposer d'une enveloppe de près de 4 millions d'euros. D'autres projets sont encore en cours d'instruction et nous permettrons, je l'espère, de conduire d'autres projets à leur terme.

On peut légitimement se féliciter du succès de cette procédure et de l'apport que cela représente pour notre département. Le rôle joué par le Comité d'Expansion Economique notamment, tendant à diffuser l'information afin de sensibiliser les EPCI et à accompagner les porteurs de projets, a permis d'aboutir à une mobilisation de tous les acteurs. Preuve est faite que les projets existent pour peu qu'ils soient appuyés.

2-4 La conjoncture socio économique :

La croissance française a littéralement bondi au deuxième trimestre 2006, de 1,2% selon les chiffres publiés par l'INSEE. Une progression sur un tel rythme n'est arrivée que trois fois en vingt ans. Elle s'inscrit en outre dans un sursaut général de la zone euro. De sorte que la progression du PIB pour l'année 2006 ne pourra pas être inférieure à 1,8 ou 1,9%. La perspective du Gouvernement est d'ailleurs d'atteindre une fourchette située entre 2 et 2,5%. A l'heure de la rédaction du présent rapport, les résultats du troisième trimestre, plutôt décevants, avec une quasi stagnation, étaient néanmoins susceptibles de remettre en cause ces objectifs. La principale composante de cette croissance est constituée par la consommation des ménages, malgré les débats sur le pouvoir d'achat. Les investissements des entreprises ont aussi repris après le recul de 2004. Toutefois, la pérennité de cette croissance est loin d'être assurée. Entre l'augmentation des taux d'intérêt et les risques de ralentissement dus au surenchérissement des coûts de l'énergie et des matières premières, la probabilité d'un enrayement de l'activité n'est pas nulle. Toutefois, le retour à un cycle de croissance semble aujourd'hui être partagé par la plupart des instituts de prévision.

De plus, ces investissements doivent permettre de disposer d'une progression des bases d'imposition. Au niveau national, les investissements en matière de biens d'équipement ont par exemple progressé de 6,3% en 2005.

Cette croissance est par ailleurs riche en emploi. Le taux de chômage est tombé à 9% au mois d'août 2006 au niveau national. Il est dans le Cantal de 6% à la même date, soit une baisse de 10,6% en un an. Les offres d'emploi enregistrées dans le département sont quant à elles en hausse (+17,2% sur un an).

Dans ce contexte, le projet de loi de finance pour 2007 propose de stabiliser en volume les dépenses de l'Etat.

Dans le Cantal, on enregistre des prévisions plutôt favorables dans l'industrie et au niveau des prestataires de services. Le plan de charge du deuxième semestre 2006 est meilleur que celui du premier. Les hausses des cours des matières premières inquiètent néanmoins les industriels qui enregistrent un effritement des marges. L'activité du bâtiment et des travaux publics demeure soutenue, avec des carnets de commande dépassant souvent les

douze mois. La saison touristique s'est caractérisée par une stabilité au niveau de l'hébergement mais répartie sur une période plus longue, le mois de juillet continuant à connaître une baisse de fréquentation. On constate dans ce secteur un accroissement des disparités d'activité entre professionnels, dans un marché où la destination « campagne et montagne » a reculé en 2006.

L'évolution démographique doit voir se croiser en 2007, dans le Cantal, deux courbes : celle des actifs partant en retraite et celle des nouveaux entrants sur le marché du travail. Le relatif bas niveau du chômage ne devrait compenser cet écart durable que sur deux à trois années. La question de l'accueil est donc plus que jamais tout à fait centrale, si on ne veut pas que les entreprises cantaliennes connaissent demain des difficultés, faute de main d'œuvre disponible.

Enfin, les résultats de la première enquête de recensement réalisée en 2004 font apparaître un regain évident de l'attractivité auvergnate. Entre 1999 et 2004, le nombre de nouveaux arrivants a bien plus augmenté que celui des partants, hélas à l'exception notoire des jeunes. Certains territoires cantaliens ont su obtenir un solde migratoire positif particulièrement encourageant. Ainsi, la perte de population cantalienne qui était de l'ordre de 1000 par an, il y a peu encore, se situe désormais dans une fourchette de 350 à 600. Même si on ne saurait encore se satisfaire de cette situation, l'infléchissement se dessine. Même si le Cantal ne profite pas encore à plein d'une embellie qui touche certains territoires ruraux mieux desservis, cela constitue un encouragement et une confirmation de la pertinence de nos orientations.

2-5 L'environnement financier :

Notre ardente obligation consiste à dépenser « mieux », plutôt que davantage. En effet, nos ressources ont tendance à se stabiliser en euro constant. Nous exerçons une vigilance permanente sur les transferts en provenance de l'Etat, mais nous savons qu'au-delà des compensations qui doivent être justes, l'évolution des dotations ne saurait être très sensible. Nous savons aussi que la fiscalité locale touche à ses limites, même si des évolutions sont encore possibles. Enfin, nous connaissons l'effet ciseau qui menace notre épargne, victime de charges qui touchent plus le fonctionnement que l'investissement.

Dans le cadre de la Conférence Nationale des Finances Publiques, le Premier Ministre a proposé aux représentants des collectivités locales de renouveler le cadre des relations entre l'Etat et les collectivités. Trois types d'engagements sont envisagés :

- l'évolution des dépenses de l'ensemble des collectivités devrait s'aligner progressivement sur le rythme de l'inflation,
- l'évolution des concours de l'Etat aux collectivités devrait "être rendue progressivement compatible avec les normes de dépenses que s'impose l'Etat", c'est-à-dire revenir également sur le niveau de l'inflation,
- en contrepartie, les collectivités seront mieux associées aux décisions qui les concernent.

Ainsi, dans ce contexte, pour la préparation du projet de loi de finances pour 2007, le contrat de croissance qui garantissait aux collectivités une hausse des dotations indexée sur l'inflation majorée de 33 % du taux d'évolution du PIB, devrait être reconduit. A partir de 2009, quelles que soient les hypothèses envisagées, les concours de l'Etat devraient augmenter au même rythme que l'inflation. Il faut par ailleurs rappeler que le Département bénéficie de la Dotation de Fonctionnement Minimum allouée aux départements ruraux à faible potentiel fiscal. Or cette dotation qui représente 26 % de notre DGF ne bénéficie

d'autre clause de garantie que la reconduction du montant de l'année précédente. Les concours de l'État représentent globalement plus de la moitié de nos ressources. L'évolution déjà évoquée plus haut de l'enveloppe de ces concours financiers laisse envisager, dans un scénario médian, une progression de notre Dotation Globale de Fonctionnement (DGF forfaitaire) de 1,25 % en 2007.

En termes de ressources fiscales, le plafonnement de la taxe professionnelle à la valeur ajoutée ainsi que la mesure de plafonnement des impositions directes par rapport aux ressources des ménages va réduire l'incidence des décisions prises en matière de taux par les collectivités sur le produit attendu.

Concrètement, en 2007, deux catégories de bases de taxe professionnelle seront notifiées à chaque collectivité :

- les bases des entreprises, dont la cotisation de taxe professionnelle était en 2005 inférieure à 3,5% de la valeur ajoutée, sur lesquelles le pouvoir des collectivités est inchangé,
- les bases des entreprises, dont la cotisation était en 2005 supérieure à 3,5% de la valeur ajoutée, sur lesquelles notre pouvoir n'est plus effectif à la hausse.

Cette dernière catégorie représente environ 43% de notre ressource et pourrait nous priver d'un produit de l'ordre d'un point d'impôt.

Pourtant, sur les postes relatifs aux dépenses dites obligatoires, le Département va devoir par ailleurs faire face à des hausses qui vont affecter les équilibres constatés antérieurement et doivent conduire à un examen rigoureux des enveloppes budgétaires qui pourront être mises en œuvre en 2007.

Afin de garantir les équilibres financiers minimum, il faut envisager pour les prochains budgets une progression de nos dépenses en adéquation avec l'évolution de nos ressources. L'objectif pour 2007 sera de limiter la hausse globale du budget de fonctionnement à 3 %, ce qui, compte tenu des évolutions inévitables de certains postes liés à nos compétences obligatoires et à la masse salariale, va nécessiter un infléchissement de certaines enveloppes budgétaires.

En 2006, les recettes fiscales liées aux transferts ne présentent pas toujours un caractère très dynamique. C'est notamment le cas de la TIPP qui est victime de l'érosion de la consommation des produits pétroliers. L'assiette de la TSCA progresse quant à elle en moyenne de 5% par an. Pour 2007, les perspectives d'évolution devraient présenter une dynamique comparable quant à cette dernière ressource.

La fiscalité directe a progressé en 2006 de 5,8% après deux années de pause. Ramenée sur les dix dernières années, cette progression est de l'ordre de 1% par an.

79 départements ont procédé à une hausse de leur fiscalité en 2006, dont 38 d'entre eux à des niveaux supérieurs à plus de 5%. Le produit voté par les Départements, équivalent à celui que nous avons adopté, s'est établi en hausse de 8,9% en 2006.

Il convient de veiller à ce que cette évolution de la fiscalité soit tolérable par nos compatriotes, quels que soient nos besoins en matière de politique publique. Nos arbitrages doivent prioritairement porter sur l'optimisation du ciblage de nos dépenses. Il importe donc de ne pas renoncer à nos objectifs de modération de l'évolution de la pression fiscale.

L'étude des impacts financiers de la décentralisation a montré qu'il aurait fallu faire progresser de 19 points notre taux d'imposition, si nous avons voulu trouver la totalité de la charge transférée qui pèse sur nous, pour l'essentiel au titre de l'APA. Je vous rappelle que nous nous sommes limités à bien moins, tous besoins confondus. Pour 2007, l'évolution des besoins liés à ces dépenses de transfert (APA et RMI pour l'essentiel) a été chiffrée au titre de cette étude entre 2 et 3 points d'impôts en scénario médian.

Je vous proposerai en conséquence de retenir une hypothèse d'évolution des taux en 2007 variant dans une fourchette de 2 à 5 points.

2-6 Le cadre de référence de l'action : Contrats et Partenariats

2007 est une année majeure pour la définition du cadre des nouvelles politiques contractuelles des six prochaines années : contrat de projets Etat – Région, nouvel Objectif 2, FEADER, ... En 2006, nous avons eu la satisfaction de voir six dossiers retenus au niveau national au titre des Pôles d'Excellence Rurale, au moins quatre autres dossiers cantaliens sont en cours d'instruction pour la deuxième vague de cet appel à projet. Nous nous sommes également positionnés sur l'appel à projets « télécentres », multipliant ainsi les partenariats offrant un véritable effet de levier pour notre territoire.

Nous avons contractualisé avec la Région sur la couverture en haut débit des zones non couvertes par l'ADSL, nous attendons le renouvellement d'une convention de développement économique avec la Région dont le retrait du Pacte Cantal constituerait un signe très négatif pour notre territoire.

Mais pour en revenir aux contrats de projets, je voudrais rappeler à l'occasion de ces orientations budgétaires, nos priorités et nos besoins.

La lecture du mandat de négociation adressé par le Premier Ministre au Préfet de Région a confirmé les craintes que l'on pouvait avoir face à la concentration des objectifs en faveur de la stratégie de Lisbonne. La compétitivité des territoires repose d'abord sur leur ouverture et leur accessibilité. Or, le Cantal connaît en la matière une situation très singulière, pour laquelle il est possible de parler de rupture de la « continuité territoriale ». Pourtant cette question essentielle ne figure pas dans l'architecture des prochains contrats de projets. C'est pourquoi, les programmes de développement et de modernisation des itinéraires du réseau routier constituent une priorité absolue, avec des exigences fortes de notre part. L'ouverture du territoire cantalien conditionne son développement. L'amélioration démographique de certains territoires ruraux est très directement liée au progrès de leur desserte. De ce point de vue le Cantal connaît au sein du Massif Central et de la France, une situation qui n'est plus acceptable.

Parmi les grands projets éligibles, recensés au sein du mandat de négociation du futur CPER, plusieurs appellent des commentaires.

Au titre de l'accessibilité ferroviaire, il convient de ne pas sérier la question à la liaison Aurillac – Clermont, pour ce qui concerne le désenclavement du Cantal par rail. En effet, l'essentiel réside dans le temps d'accès à Paris qui peut, pour Aurillac, s'améliorer plus rapidement et plus substantiellement en passant par Brive, plutôt que par Clermont. La question doit pour le moins être prise en compte sans a priori, en fonction des perspectives de déploiement d'une future ligne TGV en direction de Toulouse.

Les démarches de compétitivité économique ne doivent pas ignorer notre territoire, ni nos PME. A ce titre, certains projets structurants dans la filière agroalimentaire par exemple ne sauraient être exclus d'une future politique contractuelle. Par ailleurs, entre les contrats de projets et les pôles d'excellence rurale, il demeure une place pour des dispositifs d'accompagnement économique adapté à l'échelle d'un département rural comme le Cantal. A ce titre, je vous renouvelle notre volonté forte de trouver un prolongement dès janvier 2007 à l'actuel Pacte Cantal, par exemple par l'instauration d'un fonds de développement de l'économie cantalienne faisant appel aux co-financements existants jusqu'alors.

Le troisième volet des grands projets répond à une orientation forte du Conseil Général : le maintien et le développement des services au public en milieu rural, notamment par le développement des TIC. Des actions sont déjà conduites, d'autres projets sont en cours. Il conviendra toutefois de veiller à la finalisation des programmes d'accès au haut débit pour tous et d'ores et déjà au développement du très haut débit sur notre territoire et à la perspective d'une phase 3 en téléphonie mobile.

Les orientations en faveur des filières d'élevage en particulier constituent une nécessité absolue pour accompagner les mutations d'une agriculture essentielle à notre département. La modernisation des bâtiments d'élevage, la valorisation des productions (lait et viande), la reconnaissance des spécificités « montagne » et la mise en place d'une Unité Mixte de Technologie à Aurillac doivent figurer parmi les priorités de cet axe.

L'attractivité du territoire repose effectivement pour beaucoup sur la formation supérieure. A ce titre, le futur contrat de projet ne saurait se concentrer sur le seul pôle universitaire clermontois. Le succès et la richesse des formations délocalisées doivent être confortés et approfondis. De nouveaux diplômés doivent être mis en place et les spécialisations confirmées.

La question de l'énergie, mais aussi de celle de l'eau, devraient être au cœur du futur contrat de projet. Notre territoire possède un environnement préservé qui peut lui permettre d'être un véritable laboratoire du développement durable. Les initiatives prises par le Conseil Général dans ce domaine vont encore se renforcer en 2007. Elles doivent pouvoir trouver au sein du CPER un accompagnement.

« L'effet volcan » ne saurait se limiter à Vulcania. Le développement du tourisme est essentiel pour le Cantal, qui est le plus grand volcan d'Europe, puisque un volcan à lui seul ! Ses principaux sites : Chaudes-Aigues, le Puy Mary et le Lioran, pour ne parler que d'eux, doivent trouver des réponses à leurs projets de développement.

La rénovation urbaine constitue un objectif bien circonscrit à l'échelle d'une région aussi rurale que l'Auvergne. La politique du logement devrait également prendre en compte les besoins du monde rural qui sont conséquents en terme de modernisation, mais aussi en réponse à une politique d'accueil qui doit reposer prioritairement sur le pilier du logement. Des initiatives innovantes, tant dans leur montage financier que dans le concept architectural même, pourraient utilement trouver là leur prise en compte. Les problématiques spécifiques à la population âgée doivent aussi être considérées à ce titre.

Enfin, les volets territorial et interrégional peuvent difficilement être négociés tant que nous ne connaissons pas les priorités retenues par ailleurs.

Le mandat de négociation adopté par la Région ne manque pas de m'inquiéter. En effet, il ne propose guère de garanties en terme d'équilibre infra régional.

De même, le nouveau cadre du programme opérationnel européen 2007 – 2013 pour l'Auvergne, s'inscrit en réponse à des enjeux régionaux de compétitivité, dans lesquels, je le crains, le Cantal trouvera que peu de réponses à ses projets au titre du FEDER. Le FEADER en revanche, a pris en compte certaines de nos priorités : l'aménagement de bourg, les bâtiments agricoles, le tourisme, ...

Le Cantal ne saurait accepter des orientations régionales (Etat et Région) qui ne prendraient pas en compte ses spécificités et ses besoins. Les dix ans qui viennent doivent permettre d'accomplir la reconquête démographique que notre département attend depuis trop longtemps. L'énergie et les moyens de tous y sont nécessaires.

Par ailleurs, notre propre politique contractuelle avec les territoires connaît un vif succès. Neuf contrats sont signés et six en cours de validation, pour une somme déjà engagée de plus de huit millions d'euros.

Enfin, le cadre contractuel des conventions d'objectifs notamment, adopté par notre Assemblée, permet de conduire nos politiques en concertation avec les acteurs socio économiques, culturels, sportifs et plus largement associatifs, mais aussi de disposer d'une lisibilité et d'une évaluation des actions conduites.

3 – Le Plan d’Action Départemental

Le Cantal que nous voulons, le Cantal qui fait notre identité, c’est celui de la diversité. Il puise sa richesse dans les hommes et les territoires qui le composent.

Je vous propose donc de nous engager dans un développement équilibré, riche de nos diversités, fidèle à notre culture, délibérément empreint de volontarisme et de foi en l’avenir. Il s’agit d’abord d’accompagner le développement économique et l’emploi, de réaffirmer notre solidarité aux plus fragiles d’entre nous, et de valoriser nos spécificités pour davantage d’attractivité.

Notre Plan d’Action Départemental est organisé autour de deux idées majeures : proximité, et ouverture.

L’action quotidienne en faveur de tous les cantaliens constitue le fondement même de notre mission. Elle nécessite une adaptation continue, une exigence définie en matière de niveau de service et surtout une réponse à la hauteur des enjeux.

L’ouverture du Cantal est la première des attentes et la condition impérieuse à l’accueil de nouveaux cantaliens. Elle emprunte des voies diverses, de la culture aux routes, des TIC au tourisme, ...

Notre action tend à renforcer l’attractivité de notre territoire, tant pour ceux qui y vivent que pour ceux que l’on souhaite séduire. Les attentes prioritaires concernent dans ce cadre : l’accessibilité et les infrastructures, les services publics et privés, la « gouvernance » locale, la qualité de vie, ...

Toutes nos politiques doivent être examinées au regard du critère de l’attractivité du Cantal, dont le renforcement constitue notre finalité première.

Pour garantir la mise en œuvre de notre Plan d’Action Départemental, je vous propose de faire évoluer nos cadres d’intervention en renforçant encore la territorialisation de nos actions, en améliorant leur appropriation par chacun. La mise en œuvre de l’Acte II de la Décentralisation doit nous y aider.

3-1 L'action en faveur des cantaliens : **« Le Conseil Général, chaque jour à vos côtés ».**

L'approche transversale que je vous propose doit nous permettre de transformer nos orientations politiques en projet décliné à l'échelle de chaque service. Nos politiques publiques s'organisent ainsi désormais autour des temps suivants :

- le Conseil Général aux côtés des enfants et familles : aide à la petite enfance, protection de l'enfance, écoles, ...
- le Conseil Général et les jeunes : Technologies de l'Information et de la Communication, collèges, sport, culture, transports, enseignement supérieur, ...
- le Conseil Général, partenaire quotidien de vos projets : cadre de vie, accès aux services, développement économique et emploi, l'aide aux personnes en difficulté, ...
- le Conseil Général aux côtés des personnes âgées et des personnes handicapées : une solidarité assumée. Cohésion sociale et solidarité sont par ailleurs présentes dans toutes nos actions.

Au delà de cette présentation transversale, je crois utile de rappeler ici que le Conseil Général est le premier partenaire de nombreuses entités :

- les communes et les communautés de communes, desquelles nous sommes de plus en plus souvent, hélas, le seul partenaire avec l'Etat,
- les acteurs sociaux : associations, maisons de retraite, établissements spécialisés, familles,
- les entreprises, qui suite à la mise en œuvre du Schéma Régional de Développement Economique par la Région, ont vu les appuis régionaux se restreindre,
- les associations sportives et culturelles, qui hors quelques gros dossiers, ne trouvent plus beaucoup de soutien hors le Conseil Général.

Croire en un territoire, c'est d'abord faire confiance aux femmes et aux hommes qui l'animent, le développent et y portent des projets. Pour leur témoigner notre confiance, il convient de les encourager, mais plus encore de les soutenir. C'est tout le sens de l'action que je vous propose.

Le Conseil Général aux côtés des enfants et des familles

Accueillir

▪ **L'accueil des jeunes enfants**

Structurer le pôle d'accueil petite enfance.

Conformément aux objectifs que nous nous étions donnés, la création au sein du service de protection maternelle et infantile d'un pôle départemental d'accueil petite enfance est effective depuis le début du mois de septembre 2006. Ce pôle, dont la structuration se poursuivra en 2007, regroupera les principales compétences suivantes :

- animer et coordonner les travaux de la Commission Départementale d'Accueil des Jeunes Enfants ;
- faire avancer les réflexions sur la politique départementale d'accueil de la petite enfance en liaison avec cette commission et les autres partenaires concernés;
- être le référent départemental des organismes de prestations familiales, des porteurs de projets et des autres partenaires ;
- être le correspondant départemental des services chargés des procédures d'agrément ;
- coordonner les actions de formation des assistant(e)s maternel(le)s ;
- mettre en place un observatoire de la situation des modes d'accueil ;
- organiser en liaison avec la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports (DDJS) le contrôle des centres de vacances, de loisirs et de placements de vacances accueillant des enfants de moins de 6 ans.

Mettre en œuvre la réforme des procédures d'agrément des assistants maternels et des assistants familiaux.

Les principaux textes d'application de la loi n° 2005-706 du 27 juin 2005 étant désormais parus, il s'agit désormais en particulier de mettre en place les nouvelles procédures d'agrément ainsi que le nouveau dispositif de formation applicable aux assistants maternels qui seront agréés à partir de 2007 : tout assistant maternel agréé devra en effet désormais suivre une formation, organisée et financée par le Département, d'une durée totale de 120 heures contre 60 actuellement.

Ce nouveau dispositif de formation devrait concerner dès 2007 environ 150 assistantes maternelles.

Soutenir le développement des modes d'accueil.

Actuellement nous intervenons en aide à l'investissement pour la réalisation ou la rénovation des crèches et haltes-garderies. Or nous partageons le point de vue de la Commission Départementale d'Accueil des Jeunes Enfants, selon lequel il faut pouvoir proposer d'autres types de réponses aux besoins de garde d'enfants exprimés par les jeunes parents : réponses plus légères susceptibles de s'appuyer en particulier sur une mise en relation structurée des assistantes maternelles. Nous devrions pouvoir également tirer profit de l'assouplissement des textes annoncé par le Gouvernement pour favoriser des modes d'accueil innovants. C'est pourquoi, dans le cadre de la négociation du renouvellement de notre convention avec la CAF, négociation qui sera élargie à la MSA, je serai amené à vous proposer, pour accompagner cet objectif :

- d'examiner ce que pourrait être notre positionnement vis-à-vis des « relais assistantes maternelles » qui peuvent être créés par les communes ou leurs groupements et qui sont des lieux de rencontre et d'échanges pour les assistantes maternelles, les enfants et les

parents, dans lesquels peuvent être organisés des temps collectifs d'activités d'éveil pour les enfants ;

- d'engager des actions d'information et de communication destinées à promouvoir le métier d'assistante maternelle, afin de favoriser le développement de ces emplois et d'anticiper sur les risques de pénurie.

▪ **Poursuivre la structuration du pôle adoption**

Les textes d'application de la loi n° 2005-744 du 4 juillet 2005 portant réforme de l'adoption créent pour les Départements des obligations nouvelles en matière d'information des postulants (multiplication des réunions d'information en cours d'agrément), d'évaluation de leur demande (nombre d'entretiens minimum fixé par les textes), d'actualisation de leur dossier (obligation d'actualisation dès le terme de la deuxième année d'agrément) et de suivi des enfants placés en vue d'adoption.

En outre, avec le démarrage effectif de l'Agence Française de l'Adoption (AFA) au printemps 2006, le Département, qui a désigné au sein des services deux correspondants sur lesquels s'appuie l'Agence pour le traitement des demandes locales d'adoption à l'étranger, se trouve mis en situation de devoir répondre à des attentes des futurs adoptants qui ne se limitent pas au seul rôle d'information et de conseil que leur donnent les textes.

Enfin, l'observation de nos relations avec l'AFA met en évidence une accélération des procédures instaurées par l'Agence et des exigences accrues dans leur mise en œuvre vis-à-vis des correspondants locaux.

Etre solidaire

▪ **L'aide sociale à l'enfance**

Tirer les conséquences de la réforme du statut des assistants familiaux sur leur rémunération et leur formation.

Afin d'être prêt au 1er janvier 2007, nous avons tout récemment délibéré sur la rémunération et les indemnités des assistantes familiales qui accueillent des mineurs et jeunes majeurs pris en charge par l'aide à l'enfance. Nous aurons également à mettre en œuvre d'autres points importants du nouveau statut, en particulier une amplification des actions de formation, avec l'exigence d'un stage préparatoire à l'accueil d'enfants et une formation qui passe de 120 à 240 heures.

Poursuivre la mise en œuvre du Schéma Départemental de Protection de l'Enfance qui entre dans sa seconde année d'exécution.

L'un des principaux objectifs pour 2007 sera la mise en place d'une équipe médico-sociale mobile, s'appuyant sur l'articulation des compétences de la pédopsychiatrie et des équipes éducatives. Lorsqu'une maison d'enfants à caractère social (MECS) reçoit un jeune présentant une problématique très difficile, afin d'assurer le maintien du jeune dans la structure, il s'agira, sur demande de la MECS, de renforcer ponctuellement les moyens de prise en charge et de mettre en place une équipe mobile s'appuyant aussi sur la pédopsychiatrie.

Se Former

- **Plan de modernisation des écoles primaires**

Particulièrement importante pour l'avenir de nos enfants, l'amélioration de la qualité d'accueil au sein des écoles primaires demeure un objectif permanent. Le Conseil Général se doit d'être aux côtés des communes dans le cadre de son plan d'accompagnement des projets de modernisation et de restructuration des écoles ou groupes scolaires. Notre effort doit être poursuivi. Il s'effectuera prioritairement pour les communes dont les écoles sont en regroupement pédagogique ou appartiennent à un réseau rural d'éducation, en complémentarité avec la DGE. Je vous rappelle qu'en 2006, nous avons soutenu, à hauteur de 20%, cinq projets pour un montant d'investissement de plus de 1,5 M €. Ce rythme sera maintenu en 2007.

Le Conseil Général et les jeunes

Se former

▪ **Les collèges : du plan de modernisation à l'accueil des personnels TOS**

En 2004, la Collectivité s'est fixé pour objectif une remise à niveau de tous les collèges publics du Département à l'horizon 2010. Un plan de modernisation comportant 2 volets a été adopté en ce sens. Il comprend :

- D'une part, les opérations de mise en sécurité, de remise en état du bâti et d'aménagements de locaux liés à l'accueil des élèves et aux projets pédagogiques. Afin de poursuivre l'effort engagé pour la remise à niveau des collèges à l'horizon 2010-2012, la programmation pluriannuelle sera actualisée pour 2007, après consultation des chefs d'établissements, afin de tenir compte des besoins nouveaux ou des modifications de priorités, dans le respect d'une enveloppe budgétaire constante de l'ordre de 1.300.000 €.
- D'autre part, les opérations lourdes de mise en sécurité, restructuration et réhabilitation, pour lesquelles une Autorisation de Programme de 20.700.000 € a été votée en 2004, 2005 et 2006. Pour financer les travaux 2007, c'est une enveloppe de 8.000.000 € qu'il faudra engager en crédits de paiement.

Cinq établissements sont concernés :

- les collèges Blaise Pascal à Saint-Flour et Jeanne de la Treille à Aurillac ont vu les travaux débiter en septembre dernier ; les chantiers se dérouleront jusqu'en fin 2008.
- les collèges Georges Bataille à Riom-ès-Montagnes et du Méridien à Mauriac ont fait l'objet d'études de programmation en vue de la consultation des maîtres d'œuvre. Une 1ère phase des travaux devrait être engagée durant les vacances scolaires d'été 2007. Sans attendre, des travaux urgents de mise en sécurité sont engagés à Mauriac.
- le collège Jules Ferry à Aurillac fait l'objet d'un projet de rénovation minimal des toitures et menuiseries extérieures et de création d'un escalier de secours. Une première phase de travaux sera engagée en 2007.

Je vous rappelle par ailleurs que nous avons validé l'opportunité de la construction d'un établissement neuf sur Aurillac. Compte tenu de l'impact d'un tel projet, il me semble nécessaire de poursuivre notre réflexion et pour nous y aider, d'engager dès maintenant une étude de faisabilité prenant en considération l'ensemble des facteurs relatifs au foncier, à la carte scolaire, à l'organisation des transports,...

Dans l'attente de l'aboutissement d'un tel projet, nous serons contraints d'assurer le bon fonctionnement des établissements existants, notamment Jules Ferry.

Notre action en faveur d'un bon fonctionnement des collèges se poursuivra par ailleurs par le biais des dispositifs suivants :

- la dotation de fonctionnement des collèges (enveloppe de 2,7 millions d'euros),
- un soutien aux projets pédagogiques contribuant au renforcement de l'identité européenne, à la consommation de viande bovine de qualité en restauration scolaire, aux transports pour favoriser l'accès aux pratiques éducatives.
- une aide aux collectivités propriétaires dont les gymnases ou autres installations sportives couvertes qui sont utilisés par les collèges publics dans le cadre des programmes pédagogiques d'éducation physique et sportive.

Plus largement, en complément de nos aides à la dynamisation des pratiques éducatives, culturelles et sportives au travers des réseaux d'écoles, des contrats éducatifs, des classes de découvertes, des centres de loisirs sans hébergement, je vous propose que notre

système d'attribution de bourses de l'enseignement puisse faire l'objet d'une évaluation afin de tenir compte en particulier des offres de formation initiale issues de l'enseignement général à finalité professionnelle.

L'ensemble de ces interventions se voit aujourd'hui élargi dans les collèges à l'exercice de notre compétence d'organisation des services de restauration, d'accueil, d'hébergement et d'entretien en application de la Loi du 13 août 2004 relative aux Libertés et Responsabilités Locales. Pour cela, les personnels Techniciens, Ouvriers et de Service (TOS) sont placés sous l'autorité hiérarchique du Président du Conseil Général et sous l'autorité fonctionnelle du principal du collège.

Dans le cadre d'une action conjointe des services du Conseil Général concernés, l'année 2007 verra, sur la base des conclusions de l'enquête menée fin 2005, la définition d'un référentiel des métiers et de l'organisation des services. L'objectif est, dans un cadre budgétaire maîtrisé, de parvenir à améliorer la qualité des services tout en tenant compte des spécificités locales.

Dans le même temps, l'accueil des agents se poursuivra avec notamment le traitement des questions liées au déroulement de carrières, à la formation mais également celles qui se posent au quotidien : remplacements, recrutements... Le délai relatif à l'expression du droit d'option se poursuivra avec, en ce début d'année scolaire 2006-2007, près de 56% des agents qui ont exercé leur droit d'option, soit 91 agents, 55 ont opté pour un détachement longue durée et 36 pour une intégration à la Fonction Publique Territoriale.

Enfin, si l'organisation d'une Équipe Mobile d'Ouvriers Professionnels (EMOP) bénéficie d'une globalisation de l'offre avec la Région à l'échelle de la totalité du Département du Cantal, la réflexion reste ouverte afin d'optimiser ces services en réponse aux besoins exprimés par les collèges, mais également sur d'autres sites Départementaux.

▪ **L'enseignement supérieur**

Le Pôle d'Enseignement Supérieur aurillacois accueille environ 1300 étudiants. A l'origine de ce succès, des formations attractives mais également un soutien sans faille du Conseil Général qui participe, aux côtés de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac, à la dynamique engagée sur le pôle universitaire en offrant des conditions d'étude de grande qualité. De 2001 à 2006, ce sont ainsi près de 1,4 million d'euros qui ont été investis par le Conseil Général.

Parmi les réalisations les plus significatives, citons :

- l'aménagement d'un amphithéâtre pour L'IUT et l'IUFM,
- l'aménagement de salles informatiques pour L'IUT,
- l'aménagement du laboratoire "Sciences et Vie de la Terre",
- la restructuration du Centre Départemental de Documentation Pédagogique.

En outre, à la demande de l'IUT d'Auvergne, le parc informatique du site d'Aurillac sera entièrement renouvelé d'ici 2010 par le Conseil Général, qui y a consacré 108 000 € dès 2006, sur une enveloppe globale de 312 000 €.

Parallèlement, le Conseil Général attribue annuellement des subventions de fonctionnement à l'association Aurillac Université et à l'IUFM pour un montant global de près de 200 000 €.

Enfin, après le DUT "Génie Biologique" et ses options agronomie, génie de l'environnement et bio-informatique, uniques en France ou encore, le DUT "Gestion des Entreprises et des Administrations" et sa licence professionnelle "Gestion des Ressources Humaines et

Technologies de l'Information et de la Communication", la rentrée universitaire 2006 a vu l'ouverture de deux nouvelles licences professionnelles :

- "Produits alimentaires de terroirs : innovation et valorisation",
- "Expertise agro-environnementale et conduite de projet".

Ce renforcement de l'offre de formation s'inscrit dans le cadre d'une dynamique d'accueil de populations nouvelles et d'attractivité de notre territoire.

Après le volet immobilier, je vous proposerai de soutenir les investissements matériels nécessaires à la mise en place de l'Unité Mixte de Technologie d'Aurillac dont l'agrément a été confirmé.

Se déplacer

▪ **Les transports scolaires :**

Le service organisé et offert par le Conseil Général au titre des transports scolaires est tout à fait essentiel à la vie de notre département et constitue un véritable service public de proximité.

En 2006, nous avons procédé à une actualisation des tarifs aux particuliers pour tenir compte de la hausse des prix du carburant. Pour 2007, je vous propose d'inciter les autorités organisatrices de second rang à se regrouper en intercommunalités pour optimiser le niveau de service rendu à la population et rationaliser les dépenses.

S'épanouir

▪ **Une offre culturelle diversifiée :**

La mise en œuvre du Schéma Départemental de Développement Culturel, que nous avons approuvé sur la période 2005-2007, constitue le cadre de nos interventions en faveur de la culture. Particulièrement important pour l'épanouissement des jeunes et la qualification d'une offre culturelle permanente, ce plan d'ensemble est organisé autour des trois axes suivants :

- la culture au quotidien,
- le Cantal en scène, les arts près de chez vous,
- le patrimoine en chantier.

Ce schéma se veut le document cadre de la politique culturelle du Conseil Général. Il intègre et prolonge les actions menées par les Archives Départementales, la Médiathèque Départementale et l'Association Départementale pour la Musique et la Danse (ADMD), maître d'œuvre du schéma de l'enseignement musical qui constitue un volet du Schéma de Développement Culturel. Je vous propose de stabiliser nos interventions jusqu'au terme du schéma, avec une priorité accordée à la pratique.

Ce schéma a donné lieu à l'établissement d'une convention de moyens entre la Région et la DRAC Auvergne et se prolonge sur le terrain grâce notamment à la conclusion de contrats de développement culturel avec les Communautés de Communes. Intégrés aux projets de territoire, ils portent en particulier sur une meilleure structuration de l'offre et des pratiques

culturelles à l'année, grâce à la création d'emplois d'agents de développement culturel. Ils définissent enfin les conditions d'un soutien du Conseil Général aux projets d'équipement culturel et deviennent le cadre de mise en œuvre du dispositif de diffusion culturelle "Scènes en partage".

Une attention toute particulière devra être portée en 2007 à l'avenir et au développement de l'Écomusée de la Margeride-Haute Auvergne. Labellisé "Musée de France", ce site doté d'un projet scientifique et culturel doit trouver avec ses partenaires les conditions technique et juridique, ainsi que les moyens humain et financier d'un développement dont l'impact doit retentir sur un large territoire.

Plus largement, la définition du Schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques dans les domaines de la musique, de la danse et de l'art dramatique, conformément à la loi du 13 août 2004 relative aux Libertés et Responsabilités Locales, constituera un chantier prioritaire en 2007. L'objet de ce schéma est la définition de principes d'organisation des enseignements artistiques en vue d'améliorer l'offre de formation et les conditions d'accès à l'enseignement. Sans aucun doute, l'ADMD verra son action confortée aux plans de l'animation et du suivi de la mise en œuvre de ce schéma. Concernant les arts dramatiques, une action conjointe sera menée à l'échelon régional en vue d'établir des propositions en temps voulu.

La finalisation du Schéma Départemental de Sécurisation des Objets et Antiquités d'Art constitue le second dossier structurant d'importance. A l'issue d'un travail de terrain, ce plan d'ensemble à caractère pluriannuel permet d'aborder la mise en sécurité des objets d'une manière pragmatique selon des priorités reconnues et dans un cadre partenarial technique et financier confirmé. Ce schéma vous sera présenté prochainement. Il vient ainsi compléter notre plan d'actions en faveur des travaux de conservation des monuments historiques et de restauration du patrimoine rural non protégé au titre duquel le Conseil Général est compétent.

Enfin, je souhaite qu'en 2007 puisse être évalué l'ensemble des actions ainsi mises en place, avec, en point d'orgue, la tenue de rencontres sur le lien entre développement culturel et développement des territoires, ainsi que sur le rôle des collectivités territoriales en la matière.

▪ **Une pratique sportive permanente et multiple :**

La politique du Conseil Général en faveur du sport relève de la mise en œuvre des actions de la charte départementale pour le développement du sport que nous avons adoptée sur la période 2005-2008, aux côtés de l'État et du Comité Départemental Olympique et Sportif.

Là aussi, je vous propose une stabilisation de notre intervention pour la durée de la charte, à périmètre constant.

Cette politique porte sur des actions contribuant au développement de la pratique sportive et de la participation des sportifs aux compétitions. Nos interventions auprès des comités départementaux sportifs sont précisées et évaluées dans le cadre de contrats de développement établis pour près d'une quinzaine de disciplines présentes dans le Cantal. Ils recensent les priorités et les actions en faveur notamment du maillage sportif, de la création d'emplois sportifs, de l'accès de tous aux disciplines sportives.

Une attention toute particulière devra être portée en 2007 au développement des sports équestres avec en particulier le pôle cheval d'Aurillac. Je vous propose que nous nous

engagements dans la construction d'un nouvel outil suite aux études réalisées et qui pourra faire l'objet d'un ajustement de notre inscription budgétaire lors du Budget Primitif 2007. La solution que je vous propose de retenir est celle du scénario médian, représentant un coût d'objectif de l'ordre de 3,4 millions d'euros. Ce scénario permet d'assurer une activité en rapport avec celle actuellement constatée. Les acquisitions foncières nécessaires à la réalisation de ce projet seront engagées dans les plus brefs délais.

Nous aurons aussi à prendre connaissance des propositions issues de la réflexion collective engagée au niveau des sports aériens à la suite de l'étude de faisabilité d'un stade aérien.

▪ **La découverte et l'accès à de nouvelles pratiques : le « PASS CANTAL » :**

Qu'elles se déroulent en temps scolaire ou hors temps scolaire, la qualité de l'offre d'activités et leur accessibilité demeurent une priorité qui conduit le Conseil Général à poursuivre son action auprès des familles, des établissements de formation, des structures d'hébergement grâce à des aides au transport, à l'organisation de loisirs, à l'équipement de centres spécialisés. Les budgets alloués à ces actions s'élèvent à plus de 300 000 euros.

De plus, l'élargissement du passeport été Cantal permettra à un large public de jeunes, âgés de 12 à 16 ans, de découvrir à l'année tout un panel d'activités sportives ou culturelles. Ce projet que j'ai souhaité ajourner en 2006 pour le laisser en débat au sein du Conseil Général des Jeunes, devra être effectif à compter de l'été 2007.

S'ouvrir sur le monde

▪ **Les TIC et l'internet haut débit :**

« CyberCantal Grand Public »

Après le plan de modernisation des équipements des centres de ressources qui s'est traduit par une dotation de 10 PC par Centre de Ressources et plus particulièrement dans les collèges s'ils garantissent des heures d'ouverture au grand public, l'axe majeur de ce volet concerne toujours les collèges autour de deux projets :

Les ENT (Environnements Numériques de Travail) :

Le Groupement de Commandes (Rectorat, Conseil Régional et Départements de la Région Auvergne) ainsi que l'Appel d'Offres ont été faits. Le prestataire a été retenu.

Cinq collèges sont en cours de déploiement et trois supplémentaires vont être intégrés à la suite d'un appel à candidatures.

Les Bureaux Mobiles :

Je vous propose de doter en clef USB tous les collégiens lors de la prochaine rentrée, puis pour les années suivantes ceux entrant en classe de 6ème. Ces clefs pourraient intégrer une application qui permettrait aux utilisateurs de transporter en permanence avec eux (collèges,

centres de ressources CyberCantal, domicile, ...), leurs documents, leurs applications et leur environnement de travail.

Les Services à la personne :

Des expérimentations sur le service à la personne seront également lancées. Le maintien des personnes âgées à domicile constituera l'essentiel de la réflexion, en particulier quant à l'écoute que nous serons susceptible de leur accorder. Nous poursuivrons par ailleurs notre dispositif de soutien à l'emploi du Conseil Général dans ce domaine prioritaire.

▪ Le Conseil Général des Jeunes :

Grâce à l'expérience du premier mandat, le fonctionnement de l'Assemblée Départementale Junior a pu être optimisé. De nouvelles modalités ont ainsi été arrêtées afin de permettre une meilleure organisation des travaux des conseillers généraux juniors.

Parmi celles-ci, on peut citer :

- la mise en place d'un comité de pilotage « adultes » destiné à assurer une bonne coordination des travaux des commissions et des séances plénières,
- l'organisation de réunions dorénavant bimestrielles du Conseil Général des Jeunes,
- la désignation d'un référent adulte dans chaque établissement qui accompagne le conseiller général junior durant son mandat afin notamment de le guider et de l'aider dans la transmission de l'information à ses camarades collégiens,
- et enfin la mise en place de réunions décentralisées...

Après une première année volontairement consacrée à un travail de réflexion et aux orientations à donner au « Pass Cantal », avec l'aide d'intervenants extérieurs, le Conseil Général des Jeunes a définitivement arrêté les contours des projets à mettre en œuvre au cours de la seconde année de mandat.

Commission Affaires Sociales et Solidarité : mise en œuvre, en étroite collaboration avec les associations locales qui travaillent sur ce sujet, d'une action humanitaire en direction du Burkina Faso (financement, dans le cadre de diverses actions destinées à réunir des fonds, d'une campagne de vaccination suite à une épidémie de méningite),

Commission Sport, Culture, et Loisirs : à partir de différentes créations artistiques réalisées pendant l'année scolaire au sein des collèges, la commission ambitionne de valoriser l'image du département. Il s'agira ainsi de concevoir une production artistique collective sur un seul support au Lioran.

Commission Environnement et Patrimoine : organiser une « journée propre » de nettoyage des berges d'une rivière, associée à la découverte du milieu naturel afin de préserver la nature et garder nos rivières propres. En complément, la réalisation d'un film sur le thème de la pollution en milieu aquatique est envisagée afin de sensibiliser l'ensemble des collégiens cantaliens.

Ce deuxième mandat du Conseil Général des Jeunes démontre, si besoin était, que les jeunes conseillers généraux juniors souhaitent mettre en œuvre des projets très concrets riches de sens, attachés à une triple dimension : humanitaire, artistique et environnementale. Une bien belle image de la jeunesse cantalienne !

Le Conseil Général, partenaire quotidien de vos projets

Etre solidaire

- **l'aide aux personnes en difficulté**

Le Programme Départemental d'Insertion : Le Cantal parmi les premiers départements français pour la signature de contrats d'insertion

Les objectifs inscrits dans le Programme Départemental d'Insertion (PDI) 2005-2006 que nous avons adopté le 30 septembre 2005 sont en grande partie atteints. Ceci se vérifie en particulier pour ce qui concerne la mise en place des contrats aidés, contrat d'avenir et contrats d'insertion-revenu minimum d'activité, plaçant le département du Cantal parmi les premiers en matière de conclusion de contrats d'avenir au prorata du nombre de bénéficiaires du RMI.

Ainsi, pour un nombre de bénéficiaires du RMI s'élevant à 1997 au 31 octobre 2006, j'ai signé 344 contrats d'avenir (106 en 2005, 238 en 2006) et 121 contrats d'insertion-revenu minimum d'activité (51 en 2005, 70 en 2006). L'effort doit maintenant être porté sur la formation de ces personnes en contrats aidés, formation obligatoire pour les contrats d'avenir et fortement recommandée pour les CI-RMA afin de préparer un retour vers un emploi durable.

La préparation du Programme Départemental d'Insertion pour les années 2007-2008 prendra en compte cet objectif essentiel qu'est l'insertion professionnelle de nos concitoyens les plus en difficulté, sans négliger des mesures d'insertion sociale pour ceux d'entre eux qui sont trop éloignés de l'emploi.

Le Plan Départemental d'Action pour le logement des personnes défavorisées

Les conclusions de l'évaluation du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) 2002-2005 sont à présent connues : elles démontrent le bon déroulement des mesures d'aide et leurs résultats probants. Toutefois, elles mettent l'accent sur l'insuffisance du pilotage du dispositif, qui est resté cogéré par l'Etat et le Département. Des pistes d'amélioration sont préconisées et seront intégrées dans le nouveau PDALPD 2007-2010, actuellement en cours d'écriture.

La coordination des aides aux personnes en difficulté

Le Fonds Unique de Solidarité pour le Logement, dont nous avons confié la gestion à la Caisse d'Allocations Familiales, a été mis en place en application de la Loi relative aux Libertés et Responsabilités Locales. Se substituant aux quatre dispositifs existant précédemment, ce fonds unique doit permettre une simplification des circuits de demande et une connaissance plus globale des problèmes relatifs au logement.

L'année 2006 est marquée par une augmentation substantielle du nombre de demandes, liée notamment à l'augmentation du prix de l'énergie et ceci malgré les critères d'accès stricts qui figurent dans le Règlement Intérieur que nous avons adopté le 10 mars dernier.

Par ailleurs, conformément à nos objectifs, les dispositifs de coordination des autres aides apportées par les différents organismes sociaux ont été actualisés et la Commission de l'Action Sociale d'Urgence, chargée, grâce à un fonds mutualisé, d'aider financièrement les personnes en situation de précarité ne relevant d'aucun dispositif d'aide ou dont la situation est particulièrement complexe, sera opérationnelle en 2007.

Poursuivre l'adaptation des interventions sociales aux évolutions qui sont à l'oeuvre

Dans le prolongement de la formation-action en développement social local, le service social engagera au premier semestre 2007 une démarche de projet qui aura pour finalité, à partir de l'identification des besoins de la population suivie et du repérage des difficultés rencontrées par les acteurs dans la réalisation de leur mission, de réfléchir aux stratégies d'intervention à mettre en place puis aux évolutions organisationnelles adaptées à la mise en oeuvre de ces stratégies.

Se déplacer

▪ **Les routes : mailler le territoire cantalien**

Je souhaite réaffirmer ici la priorité absolue accordée au désenclavement du Cantal. Si le raccordement aux autoroutes figure dans le volet « ouverture » du présent document, je crois qu'il est utile de rappeler, en préambule, la globalité de notre action de mise en oeuvre du schéma routier départemental :

- aménagements importants sur le réseau structurant (cf. chapitre relatif à l'ouverture du territoire), la RD 120 entre Aurillac et le département de la Corrèze, la RD 922 avec la déviation des Quatre Chemins et la réalisation de voies montantes à l'instar de la côte de Vendes, l'aménagement de la RD 926 avec le contournement de Saint-Flour, la RD 920 avec la déviation d'Arpajon-sur-Cère et la côte de Senilhes, les RD 990 et 600 entre Aurillac et Mur de Barrez.
- travaux importants pour améliorer les rabattements vers les axes structurants qui irriguent le territoire, notamment à partir du chef lieu des cantons ;
- travaux ponctuels sur le réseau de troisième catégorie pour améliorer le confort et la sécurité des usagers.

Au-delà de l'effort particulier engagé pour la modernisation du réseau de première catégorie, dit "Réseau structurant", le Conseil Général poursuivra donc ses investissements sur le réseau de deuxième catégorie, dit "Réseau d'intérêt départemental et touristique", indispensables au maillage de l'ensemble du territoire. Il restera également présent, même s'il ne pourra répondre à toutes les sollicitations, dans l'action engagée pour la modernisation et l'amélioration de la sécurité, notamment en traverses d'agglomérations dans le cadre des aménagements sous maîtrises d'ouvrages communales et, hors traverses, dans le cadre de la création des nouvelles zones d'activités à l'initiative des Communes et des Établissements Publics de Coopération Intercommunale.

Je vous propose de maintenir l'effort engagé depuis plusieurs années pour la sauvegarde et la modernisation du patrimoine dans le cadre des programmes de "Grosses réparations de chaussées", de "Grosses réparations d'ouvrages d'art" et du programme consacré aux renforcements de chaussées en enrobés et aux petites opérations de sécurité sur le réseau local de 3° catégorie.

- **Les transports collectifs:**

Notre objectif prioritaire en 2007 doit porter sur la dynamisation du réseau des lignes régulières routières et son adaptation aux besoins des usagers à l'occasion du reconventionnement de la majorité du réseau à l'échéance du 31 août 2007. Dans ce cadre, et en réponse aux conclusions de l'étude ITER en cours d'achèvement, nous aurons à prendre en compte l'accessibilité au réseau de transports requis par la loi sur l'accessibilité du 11 février 2005, mais aussi sa valorisation, la sécurisation des points d'arrêt, la signalétique, ...

Notre réflexion prendra également en compte le transport à la demande avec une approche de niveau départemental afin d'étudier les possibilités d'optimisation ou de création de ce type de service.

Les préconisations opérationnelles vous sont présentées pour décision dans un rapport séparé.

Améliorer l'accès aux services

- **« CyberCantal Territoires »**

La structuration du Système d'Information est fondamentale mais l'interface et la diffusion directe des services au cœur des territoires l'est tout autant. C'est le plan Départemental de Développement de l'Administration Électronique, inscrit dans le dispositif CyberCantal Territoires, qui prend ici tout son sens. En effet, il s'agit de renforcer l'accès aux Services Publics partout et pour tous, par le biais des TIC.

Je vous propose d'amplifier encore notre action par l'élaboration d'un partenariat inédit avec la Caisse des Dépôts et des Consignations. Mandatée par l'État pour développer les services en ligne, nous profiterons de ses avancées tout en lui proposant de contribuer à de nouvelles démarches et de les expérimenter.

A travers cette action, nous associerons des communes volontaires qui se verraient proposer 15 téléprocédures concernant les demandes administratives les plus courantes auxquelles elles sont confrontées. Les demandes ainsi que les traitements s'effectueraient en ligne.

La plate-forme départementale de Dématérialisation des Appels d'Offres a été reconduite : une nouvelle convention constitutive du groupement de commandes est en cours de signature.

Je vous propose également de reconduire l'aide pour le déploiement des visio-accueils avec les projets de déploiements qui ont émergé au cours de l'année 2006 et qui devraient se concrétiser en 2007.

Le SIG accessible en ligne sera livré en 2007 aux Mairies et EPCI avec la photo aérienne ainsi que l'ensemble des couches cartographiques dont nous disposons (IGN, données propres, ...). Nous favoriserons également la numérisation du cadastre en apportant une aide financière de 50% aux Collectivités Locales qui se lanceraient dans l'opération. Ces données seront par la suite intégrées dans le SIG Départemental.

Les relations inter-administrations ont aussi été améliorées, nous poursuivrons notre effort en terme de Dématérialisation autour des deux grands projets :

- ACTES : transferts au contrôle de légalité (effectif depuis septembre 2006),
- HELIOS : transferts au Trésor.

▪ **Les services publics en milieu rural**

Outre le volet qui précède, nous y contribuons en étoffant notre offre de services en ligne à travers le site www.cg15.fr, érigé en véritable portail d'accès à l'administration électronique.

Quatre nouveaux sites développés en interne par la Mission CyberCantal et e-services, devraient voir le jour en 2007 :

- atlas.cantal.fr : Il s'agit du site SIG du Département, accessible gratuitement par les Mairies et les EPCI.

- servicesenligne.cantal.fr : L'idée est de rassembler sur un portail dédié l'ensemble des démarches administratives du département que nous proposerons dans le cadre de notre convention avec la Caisse des Dépôts et des Consignations.

- cedric.cantal.fr : CEDRIC constituera le portail « grand public » de la Médiathèque avec l'accès aux ressources, à de l'information en ligne, à des services Le catalogue sera accessible aux Cantaliens et permettra de consulter les ouvrages disponibles. Déjà 4 bibliothèques ont signé une convention avec le Conseil Général. L'intégration d'une dizaine de bibliothèques supplémentaires est déjà prévue pour 2007.

- archives.cantal.fr : Les Archives Départementales sont entrées dans une grande phase de numérisation. Afin de valoriser ce travail et pour répondre à une forte attente des administrés, nous proposerons un accès à ces ressources à partir d'un portail dédié.

En outre, la redéfinition des services publics en milieu rural nous conduit à adapter nos interventions, notamment au titre des projets de territoire à cette dimension.

Enfin, je tiens à souligner que dans les services publics que nous gérons directement et dont nous avons la responsabilité : collèges, centres d'exploitation routiers, CMS, ... nous nous efforcerons de mettre en place une organisation qui privilégie la proximité et l'accessibilité.

▪ **L'assistance aux collectivités locales**

Notre réflexion relative à la mise en place d'une Mission de Conseil et d'Assistance aux Collectivités Locales s'est concrétisée par la création en 2006 d'un nouveau service. Dès 2007, le Service d'Assistance aux Collectivités apportera son concours dans divers domaines Administratifs ou Juridiques (modalités de fonctionnement du Conseil Municipal, questions liées à l'Intercommunalité, problématiques relatives aux procédures de Marchés Publics...). Dans un second temps, d'autres domaines d'interventions pourront être envisagés, notamment une assistance en matière de finances publiques ou une assistance technique dans des domaines comme l'informatique. Il est important de noter que le Département interviendra en tant que soutien et non en tant que prestataire de service. Une seule limite à l'intervention doit impérativement être prise en compte, il s'agit du respect du droit de la concurrence. Si cette première expérience s'avère satisfaisante, le Département pourrait alors envisager, à moyen terme, la création d'une Agence Départementale conformément à l'article L.5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Assurer la sécurité des personnes et des biens

▪ Le Service Départemental d'Incendie et de Secours :

Une prospective financière 2007-2012 a été réalisée en intégrant les principaux éléments suivants :

- la prise en compte du développement du volontariat et les mesures en faveur des sapeurs-pompier volontaires, PRF notamment,
- la mise en œuvre d'ANTARES : réseau de transmission numérique,
- le plafonnement de l'investissement matériel à 800.000 euros par an,
- la prise en compte du reclassement opérationnel pour les sapeurs-pompier professionnels,
- l'évolution du temps de travail des sapeurs-pompier professionnels avec le passage en cycle de 12 heures,
- la réalisation possible de la plateforme 112, à échéance 2010/2012.

A l'exception des dispositions indemnitaires dont les évolutions ne sont pas connues à cette heure, l'évolution moyenne, sur 2007-2012, pourrait se situer autour de 5,05% contre 6,20% annoncée fin 2005. La contribution du Département ressortirait ainsi en hausse de 7,95% sur la période en moyenne, mais avec une augmentation plus substantielle en 2007 du fait de l'introduction de plusieurs actions ou mesures nouvelles à cette échéance.

Une convention doit nous permettre de fixer dans le temps nos relations financières avec le SDIS.

Toutefois des inconnus demeurent, comme le report à 2010 de la fin des contributions communales et intercommunales, annoncé par le Ministre de l'Intérieur lors du congrès de Pau.

Je vous propose par ailleurs de confirmer le principe d'une intervention exceptionnelle du Conseil Général sur la construction du centre de secours d'Aurillac, dont nous serions maître d'ouvrage. Ce montage permettrait, d'une part, de bénéficier sur cet investissement du FCTVA, d'autre part, de supporter cette charge (qui nous incombera en toute hypothèse) sur notre section d'investissement permettant un financement par l'emprunt.

Améliorer le cadre de vie

▪ Le développement et l'aménagement du territoire cantalien

La politique du Conseil Général en direction de l'aménagement et du développement des territoires se traduit par un effort important en direction des communes et des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à travers plusieurs dispositifs. Le Conseil Général, dans ses orientations, confirme sa place de **1^{er} partenaire des collectivités.**

Le Fonds d'Équipement des Communes Rurales et Urbaines a été doublé à la faveur de deux hausses en deux ans (2003-2004). Ce fonds constitue pour ces collectivités un outil

important d'accompagnement financier de leurs projets, particulièrement ceux concourant à l'amélioration de la voirie communale et dont l'utilisation est complémentaire de nos interventions sectorielles. Il représente aujourd'hui 2,5 millions d'euros après une augmentation de 10% en 2006 que je vous propose de renouveler en 2007, comme nous nous y étions engagés dans une nouvelle phase de progression de 33% sur 3 ans.

En complément de ce fonds, nos interventions en faveur du déneigement du réseau communal contribuent également à l'amélioration du cadre de vie. Les communes d'altitude bénéficient désormais de modalités d'interventions particulières qui prennent en compte les charges de fonctionnement spécifiques au déneigement effectué en régie.

Nos programmes d'actions sectorielles, essentiels au maintien d'un cadre de vie attractif : alimentation en eau potable, assainissement des eaux usées, collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés, aménagement des bourgs, voiries rurales, lotissements et logements locatifs... ont représenté en 2006 une enveloppe de plus de 4 millions d'euros. Ceux-ci seront développés dans les chapitres qui suivent, avec des propositions de renforcement de nos actions.

La Dotation Globale pour le Développement de l'Intercommunalité (DGDI) devient l'outil financier exclusif d'appui à l'élaboration et l'animation des projets de territoire, ainsi qu'à la réalisation d'opérations communautaires structurantes et retenues dans ces derniers. L'ouverture d'une enveloppe de développement territorial, dont le montant est plafonné par projet de territoire (de 300 000 € à 600 000 € sur trois ans), permet ainsi d'apporter une contribution significative et déclenchante à leur financement. Les enveloppes consacrées à la DGDI seront en 2007 adaptées au rythme de signature des projets de territoire, pour lequel nous n'avons souhaité aucun cadre contraint.

▪ **Un soutien aux emplois de services**

L'essor de l'intercommunalité comme principe de solidarité et d'organisation adaptée des territoires nécessite le développement de nouvelles ressources humaines pour accomplir les compétences obligatoires et optionnelles des Communautés de Communes. Le Conseil Général a ainsi adopté une attitude volontariste et cohérente de soutien à l'emploi de personnes qualifiées dont les missions entrent dans le cadre des objectifs de nos politiques sectorielles.

Je pense entre autres au métier d'agent de développement local, à certains emplois culturels, sportifs ou touristiques, aux missions d'animation locale à caractère éducatif ou relatives à l'essor des TIC, mais aussi au portage de repas à domicile.

En complément, et par souci de solidarité, un soutien est apporté pendant trois années à l'emploi de personnes en situation de fin de contrat emploi jeune aidé par le Conseil Général, même si l'activité ne correspond pas à nos politiques sectorielles.

▪ **Une nouvelle politique en faveur du logement**

Suite à la réflexion engagée au titre de la possibilité offerte par la loi d'expérimenter sur une durée de cinq ans l'exercice de la compétence logement, je vous rappelle que nous n'avons pas souhaité solliciter le transfert de cette compétence. Pour autant, nous n'avons pas renoncé à exercer une action en la matière.

Le Conseil Général intervient depuis plusieurs années en soutien à l'aménagement de logements pour les personnes âgées, aux lotissements, aux logements locatifs, à la mise en

place d'opérations d'amélioration de l'habitat et à la réalisation des projets d'hébergements touristiques tels que les meublés. Il assure dorénavant la gestion et le financement du Fonds Solidarité Logement. Aussi, avec le souci d'améliorer l'offre de nos territoires en la matière et de contribuer ainsi à l'accueil de nouvelles populations et à la qualité du cadre de vie, je souhaite que nous ayons une politique volontariste en matière d'habitat de qualité.

Dans un cadre économique contraint, il s'agira de contribuer à la réalisation d'opérations concrètes et innovantes, dans le droit fil du volet logement figurant au sein du dossier de pôle d'excellence rurale « Département Numérique » que nous avons déposé en septembre 2006.

Cette dynamique doit ainsi concourir à l'attractivité du Cantal par une offre d'habitat de qualité accessible et éco-innovante. Elle pourra donner lieu à la révision de nos dispositifs d'accompagnement.

▪ **Un soutien aux initiatives associatives**

L'animation apportée à la vie locale par les initiatives associatives dans tous les domaines constitue un élément fort de dynamisme. Je vous propose de revaloriser en 2007 l'enveloppe consacrée à la dotation cantonale qui permet à chaque territoire de disposer au plus près du terrain d'un soutien souple et efficace.

Accompagner le développement économique et l'emploi

▪ **Le soutien à l'agriculture et la valorisation des productions : une nouvelle convention triennale**

L'agriculture constitue à la fois une activité économique majeure de notre territoire, un ciment social fort et une image permanente du Cantal, pour le visiteur et consommateur d'espace ou de produits. La politique de soutien à l'agriculture du Conseil Général contribue à accompagner la mutation de ce secteur économique et sa meilleure valorisation. À la suite du précédent programme d'actions arrivé à échéance, un nouveau sera instauré sur la période 2007-2009. Doté d'une enveloppe de l'ordre de 3,4 millions d'euros, six axes d'actions sont répertoriés en cohérence avec nos objectifs de développement, à savoir :

- les AOC fromagères,
- le développement des races Salers et Aubrac,
- la valorisation économique des productions et produits agricoles,
- la modernisation des exploitations,
- l'amélioration de la qualité de vie des agriculteurs et l'encouragement à l'installation des jeunes,
- le développement de la diversification.

Un plan d'actions précis vous sera prochainement présenté en vue de sa contractualisation avec la Chambre d'Agriculture au nom de l'ensemble de la profession. Il devra tenir compte des orientations du projet agricole départemental et de la politique agricole de l'Union Européenne, ainsi que des interventions de la Région Auvergne.

Je souhaite qu'il soit l'occasion pour le Conseil Général d'affirmer tout son engagement autour des thèmes essentiels que sont :

- le soutien aux producteurs laitiers,
- la réussite économique des productions animales et végétales placées sous signe officiel de qualité,
- l'installation des jeunes agriculteurs quel que soit leur statut,
- la modernisation et l'intégration des bâtiments agricoles,
- le maintien de notre soutien aux races emblématiques et notamment à l'amélioration génétique.

Un soutien exceptionnel sera intégré au titre des aides à la cessation des activités laitières, qui sera financé par le solde du programme en cours et sur l'enveloppe 2007.

Enfin, une cohérence maximale sera recherchée entre ce projet d'actions et nos interventions relatives à l'aménagement foncier et pastoral, à l'agrotourisme ou à l'essor des entreprises de services.

▪ **Le Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherche**

Après l'intégration en 2006 de manière très satisfaisante de l'activité d'analyse d'eau, exercée jusqu'alors par la DDASS, le Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherche (LDAR) stabilisera son activité en 2007 à périmètre constant.

L'action de service de proximité du LDAR est essentielle à de nombreux acteurs. La principale inconnue pour 2007 réside dans le devenir des plans tremblante, susceptible de jouer sur 10% du chiffre d'affaires du LDAR. La généralisation de la prophylaxie de l'IBR apportera par ailleurs un volume d'activité supplémentaire. Toutefois, l'équilibre financier semble encore difficilement atteignable.

▪ **Le développement du commerce, de l'artisanat et de l'industrie**

La vitalité du Cantal dépend pour une grande part de l'activité économique, de la création et du développement des entreprises. 2007 constitue une année charnière, avec l'extinction de plusieurs dispositifs en place et la révision de tous nos cadres contractuels. En toute hypothèse, je vous propose de ne pas nous dérober à notre responsabilité et de soutenir la dynamique entrepreneuriale génératrice d'emplois et indispensable à un aménagement équilibré de notre territoire. Le Conseil Général revendique donc sa place de partenaire de l'économie cantalienne, en apportant plus de 4 millions d'euros de concours publics à ce secteur.

La stratégie départementale est claire :

- accompagner les initiatives des artisans et commerçants essentiels au maintien d'un tissu de services tant en milieu rural qu'en centre ville,
- soutenir les PME – PMI dans leurs projets de développement au titre du conseil et d'investissement,
- disposer d'outils souples et innovants pour les projets d'implantation et le financement du haut de bilan,
- financer les aménagements de zones d'activités portées par les communautés.

Je vous propose de confirmer notre orientation refusant les zonages et la sectorisation des activités éligibles. Pour autant, je vous proposerai d'affiner nos critères d'intervention afin de demeurer dans des enveloppes circonscrites. Il m'apparaît essentiel que le dispositif Pacte Cantal, qui arrive à échéance le 31 décembre 2006, trouve un relais immédiat dès début 2007 afin de ne pas pénaliser les projets en cours.

Les discussions que nous conduisons avec l'Etat et avec la Région devraient nous permettre de connaître avant le vote du Budget Primitif 2007, la nature et le volume des partenariats sur lesquels nous pourrions nous appuyer et de préciser le cadre de nos interventions. Le soutien régional au Pacte Cantal est tout à fait essentiel puisque la Région s'était engagée en 2003 à apporter un soutien conséquent, adapté à nos spécificités, d'un million d'euros par an, qui avait alors conditionné l'intervention de l'Etat. Un désengagement régional constituerait un signe très négatif pour le Cantal.

Les entreprises à caractère artisanal ou commercial devraient faire l'objet d'un dispositif partagé avec la Région. Elles bénéficieront, dans un cadre budgétaire maîtrisé, de notre actuelle politique de soutien à la création, transmission et au développement des entreprises. Le régime d'aides, tel qu'arrêté lors de notre séance du 16 juin 2006 pourrait être abondé, voire élargi sous la forme d'une avance remboursable, grâce à la participation du Conseil Régional d'Auvergne selon des modalités qui restent à définir.

La question du co-financement des aides au commerce et à l'artisanat pose un problème de fond. Si nous sommes prêts dans le cadre d'une gestion de proximité à en assurer l'instruction pour le compte de la Région, nous ne pouvons accepter sur le dispositif d'accompagnement de l'artisanat et du commerce l'affichage d'un co-financement, alors que l'apport proposé par la Région, à ce stade des négociations, ne représente que 10% de notre contribution.

Les PME-PMI pourraient bénéficier d'un soutien renforcé et plus diversifié, permettant de conforter le tissu existant, mais aussi de poursuivre notre objectif d'accueil d'entreprises nouvelles. Un dispositif innovant de « prêts participatifs de développement » est à l'étude avec OSEO, afin d'élargir notre champ d'intervention en réponse aux besoins.

Les projets des collectivités territoriales, pour ce qui concerne les zones d'activités, seront soutenus dans le cadre de la reprise des dispositifs existants jusqu'alors au titre du Pacte Cantal et de notre intervention en faveur de l'attractivité des zones structurantes.

Pour ce qui concerne les organismes de développement économique, le Conseil Général conditionne ses interventions au respect d'un schéma de développement économique dont l'objet est d'améliorer la lisibilité et l'efficacité de l'accompagnement économique des projets des entreprises :

- Le Comité d'Expansion Économique du Cantal, avec lequel nous devons renouveler notre cadre conventionnel, a déjà réorienté ses actions autour des axes suivants :
 - l'accueil et la coordination des politiques locales en la matière,
 - la promotion et la prospection économiques, ainsi que l'accompagnement des entreprises sur des marchés extérieurs,
 - l'animation de politiques sectorielles telles que l'agroalimentaire au travers d'une mission spécifique de soutien aux entreprises.
- Les Chambres Consulaires avec lesquelles le Conseil Général est signataire de conventions pluriannuelles au titre desquelles une aide est apportée pour la mise en œuvre d'actions spécifiques en complément des missions traditionnelles de ces établissements.

▪ **« CyberCantal Entreprises »:**

L'enjeu réside dans la généralisation de l'utilisation des TIC, et plus particulièrement du recours au e-commerce, comme facteur de développement des entreprises cantaliennes. Je vous propose donc de reconduire cette aide spécifique en faveur de la réalisation des sites marchands. En revanche, je vous propose de supprimer l'Aide Départementale aux Systèmes d'Information (ADSI) dont la pertinence avec la banalisation des systèmes intégrés n'est plus avérée.

Le Conseil Général aux côtés des personnes âgées et des personnes handicapées

- **L'adaptation des équipements pour les personnes âgées à la dépendance des résidents**

Engager une renégociation maîtrisée des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens avec les établissements

Les conventions d'objectifs et de moyens intéressent maintenant la quasi-totalité des établissements d'accueil pour personnes âgées dépendantes du Cantal et nous avons commencé en 2006 la négociation d'une douzaine de conventions de « 2ème génération » ayant vocation à régir l'évolution des moyens nécessaires aux établissements pour la période 2006-2010 ; deux sont d'ores et déjà signées.

Lors du renouvellement de ces conventions sont mesurés les écarts entre les objectifs initiaux et les résultats et une attention particulière continue à être apportée à la question de l'accueil temporaire des personnes désorientées.

Nous nous efforcerons, dans le cadre de ce travail de négociation, de concilier trois préoccupations :

- avoir à l'esprit les orientations du plan « solidarité grand âge » lancé en mai dernier par le Gouvernement qui fixe un objectif de convergence avec le secteur du handicap dans les cinq ans ;
- maîtriser malgré tout, les évolutions tarifaires ;
- faire payer à l'assurance maladie toute la part qui lui revient dans ces dépenses.

Poursuivre l'adaptation des établissements à l'évolution de la dépendance

Tout en poursuivant notre effort, en raison tant de l'évolution des exigences de qualité que de celle des normes de sécurité, nous profiterons de l'actualisation du schéma départemental de l'offre de service aux personnes âgées pour réexaminer nos critères d'intervention en ce domaine.

- **L'allocation personnalisée d'autonomie (APA)**

L'APA, qui bénéficie aujourd'hui à 4248 personnes âgées dans le département, dont près de 59% vivent chez elles, continuera à constituer en 2007 un levier essentiel pour aider les personnes en perte d'autonomie et favoriser le développement des emplois correspondants.

- **La loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées : une compétence et une responsabilité assumées**

Onze mois après l'entrée en vigueur des principales dispositions de la loi du 11 février 2005 où en est-on ?

En ce qui concerne le nouveau cadre institutionnel :

- la convention constitutive du GIP du Cantal a été signée le 16 décembre 2005 et approuvée le 26 décembre 2005 ;
- la commission exécutive, instance délibérante du GIP, a procédé, lors de sa séance d'installation, le 20 mars 2006, à l'élection et à la désignation des membres du Bureau qui depuis lors s'est réuni à deux reprises ;

- la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDA) a été installée le 13 juillet. Cette commission, qui se substitue à la COTOREP et à la CDES, est désormais opérationnelle et se réunit, en formation simplifiée et en formation plénière, 2 jours par mois pour statuer sur l'ensemble des demandes exprimées par les personnes handicapées. Au cours de ses trois premières réunions elle a examiné 204 demandes dont 147 déposées par des adultes et 57 pour des enfants.

S'agissant des aspects fonctionnels et organisationnels, la MDPH bénéficie du concours de 6,88 ETP mis à disposition par l'Etat et de la contribution de 8,33 ETP du Conseil Général ; s'y ajoutent une partie du temps de cadres de la DSD et d'autres Directions qui apportent en tant que de besoin leur concours.

Au 4 octobre 2006, 71 demandes de Prestation de Compensation du Handicap (PCH : nouvelle prestation créée par la loi du 11 février 2005) étaient en cours d'instruction ; 12 avaient fait l'objet d'une décision. Ces données sont très inférieures – comme dans tous les Départements du reste – à ce qui avait été escompté l'an dernier à pareille époque, alors que de nombreuses inconnues subsistaient, en particulier l'absence des décrets d'application de la prestation. Il faut ajouter qu'à la date de rédaction du présent rapport nous attendons toujours le texte qui doit préciser les conditions d'attribution de la PCH en établissement. Par ailleurs, les mouvements de transferts de l'allocation compensatrice vers la PCH demeurent très lents et les premières décisions d'attribution de PCH ont été prises en septembre, pour un montant moyen mensuel de 708 €, proche de celui sur la base duquel nous avons établi nos prévisions (750 €), à comparer au montant moyen de l'allocation compensatrice, 500 €.

Les chantiers à ouvrir ou à poursuivre en 2007

- Individualiser les coûts de fonctionnement de la MDPH : l'objectif d'individualisation des coûts de fonctionnement de la MDPH sera poursuivi en 2007 afin notamment de valoriser ce qui correspond aux apports du Département au GIP et ce qui relève de prestations de service remboursables par le GIP au Département : ce travail devrait aboutir à la signature d'une convention entre le GIP et le Conseil Général ;
- Conclure des conventions de partenariat avec des organismes disposant de capacités d'expertise qui compléteront les évaluations réalisées par l'équipe pluridisciplinaire dans des domaines où celle-ci ne dispose pas des ressources en interne ;
- Améliorer les fonctions « accueil - information - écoute » prévue par la loi, ce qui suppose de trouver une solution de regroupement des personnels qui participent à ces fonctions et de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées : une forte attente des associations de personnes handicapées s'exprime à ce sujet et nous nous devons de tout mettre en œuvre pour y répondre.

▪ L'évaluation

Les travaux préparatoires à l'élaboration des Schémas d'Organisation des Équipements pour Handicapés et pour Personnes Âgées sont en cours, comme prévu. Ces schémas ayant vocation à guider nos orientations jusqu'en 2011, la troisième Commission qui fait partie du comité de pilotage en suit l'avancement et valide les différentes étapes. Je pense être en mesure de saisir l'Assemblée Départementale à la fin du 1^{er} semestre 2007.

3-2 L'action pour le Cantal : *des valeurs et un cadre de vie à partager*

Notre responsabilité d'élus nous conduit à faire émerger des idées, à affirmer une volonté et à réaliser des projets susceptibles de proposer des perspectives nouvelles. Plus que jamais, j'ai la conviction que le Cantal est un territoire d'avenir. Ma priorité consiste à infléchir l'érosion démographique.

Ce deuxième volet de notre Plan d'Action Départemental tourné vers l'ouverture, a vocation à répondre à cet enjeu majeur. Il est organisé autour des thèmes suivants :

- une offre globale d'accueil,
- des valeurs qui sous-tendent la démarche : qualité, sécurité, environnement,
- insérer le Cantal dans le marché national,
- un espace toujours disponible : c'est le bien le plus précieux, il faut le valoriser,
- une culture à partager et une image à renforcer.

Une offre globale d'accueil

▪ **La contractualisation des projets de territoire et l'appel à projets**

La mise en œuvre contractuelle des projets de territoires, au nombre de treize à ce jour, nous permet d'accompagner d'une manière conséquente, souple et adaptée les établissements publics de coopération intercommunale dans la réalisation de leurs actions prioritaires contribuant à l'attractivité du Cantal. Les principaux axes d'actions portent sur l'accueil d'entreprises ou de nouvelles populations, l'équipement du territoire, la qualité du cadre de vie et les services à la population.

Ainsi, près de 15,1 millions d'euros ont été mobilisés depuis 2004 dans le cadre des projets de territoires et des contrats triennaux de développement qui leur sont associés, dont 4,6 millions d'euros au titre de l'enveloppe de développement territorial. Les douze projets approuvés depuis 2005 dans le cadre des nouvelles modalités ont à eux seuls mobilisés 10,8 millions d'euros de crédits départementaux. D'autres nouveaux projets sont en cours de finalisation pour la période 2007-2009.

En complément, le Fonds d'Aide à l'Innovation, doté de 400 000 € en 2006, sera mobilisé notamment dans le cadre d'appels à projets lancés en correspondance avec nos politiques sectorielles d'accueil et de développement ou sous la forme d'interventions directes en faveur de projets innovants ou d'implantations hors normes d'entreprises nouvelles.

▪ **Une politique de prospection incitative pour attirer de nouvelles activités et de nouvelles populations, conduite par Cantal Développement**

Depuis le 1^{er} janvier 2006, la mise en synergie de Cantal Expansion et de Cantal Tourisme a permis de renforcer et de mieux coordonner l'action de nos deux outils de promotion et de développement. Sans remettre en cause les spécificités « métiers » de chacun, nous avons pu rationaliser certains moyens de fonctionnement, programmer plusieurs opérations de promotion territoriale communes, coordonner les politiques de communication.

Notre politique de prospection ciblée est confiée à Cantal Développement avec comme domaines prioritaires :

- les services à distance et la gestion de la relation client,
- la logistique et certaines activités de niche,
- le tourisme.

Une veille adaptée doit également nous permettre de répondre de manière réactive et opportune à des demandes ponctuelles. Ce travail qui ne peut que s'inscrire dans le temps a connu ses premiers succès en 2005 et en 2006. Pour la première fois depuis de nombreuses années, des activités nouvelles, géographiquement mobiles, se sont implantées dans le Cantal, devant générer plusieurs dizaines d'emplois au total. Même si nous devons persévérer dans cette voie, je crois qu'il convient de saluer ces succès.

La coordination des réseaux d'accueil, l'offre de services à valeur ajoutée et le portage de notre offre à l'extérieur doit compléter l'action de l'agence, pour laquelle je vous proposerai un maintien des moyens d'action globaux accordés en 2006.

Se différencier

Un territoire QSE : Qualité – Sécurité – Environnement

▪ **La promotion et le développement touristiques**

La politique du Conseil Général en faveur du tourisme se traduit par la mise en œuvre du Schéma Départemental de Développement Touristique et des actions de soutien qui en découlent. Près de 3,9 millions d'euros ont ainsi été mobilisés en 2006 en faveur principalement des projets d'hébergements et d'équipements touristiques, du Comité Départemental du Tourisme et du Thermalisme (CDTT) et de la mise en œuvre du plan départemental de la randonnée.

Je vous proposerai à l'occasion du budget prochain quelques adaptations de ce schéma afin de tenir compte notamment de la création des Agences Locales du Tourisme (ALT) dont l'objectif est la mise en réseau des acteurs et l'optimisation de l'accueil. Nos aides à l'édition des guides et topoguides ou aux offices de tourisme devront être adaptées avec le souci permanent d'une organisation efficace du développement touristique et d'une amélioration des moyens et ressources budgétaires qui leur sont affectés. La répartition cohérente des missions exercées par le CDTT, l'UDOTSI, les ALT et les offices de tourisme est essentielle.

Dans le prolongement du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), notre action en faveur du cyclotourisme (dorsale et boucles locales) pourrait être renforcée par la confirmation attendue de l'engagement financier de la Région en faveur de cette politique. Je vous rappelle en outre, qu'en septembre 2007, les "Rencontres des Départements Cyclables" se tiendront dans le Cantal. La réflexion est par ailleurs aujourd'hui élargie à d'autres pratiques dans le cadre de l'élaboration du plan départemental des espaces, sites et itinéraires, dispositif opérationnel de développement des activités physiques de pleine nature.

Toujours avec l'idée de développer des produits adaptés au Cantal et qui correspondent au marché, je souhaite que le tourisme ferroviaire puisse, sous l'impulsion des collectivités territoriales concernées, confirmer en 2007 sa reprise et son développement sur l'ensemble du réseau.

Enfin, je vous propose, de reconduire, compte tenu de son succès et de la pertinence du produit, l'opération "Cafés Cass'Croûte" dans le Cantal.

Au-delà de ces orientations, trois grands projets illustrent notre volonté de conforter le Cantal comme destination touristique été comme hiver.

Le Projet de station du LIORAN : après validation du projet d'ensemble, ce dernier est entré en phase concrète de mise en œuvre grâce à la mobilisation de tous et l'intervention d'investisseurs privés. Notre action de réhabilitation de l'immobilier de loisirs s'inscrit dans une opération plus globale de traitement des constructions et des espaces publics conformément au concept d'éco-station de montagne. Un programme prévisionnel de mise en œuvre de ce projet a été élaboré sur les cinq prochaines années. La répartition des maîtrises d'ouvrage entre les différents acteurs du site devrait être effective début 2007.

L'amélioration des équipements du versant de Prat de Bouc devrait voir sa concrétisation en 2007 avec la réalisation d'un nouvel appareil de remontées mécaniques permettant d'accroître le domaine skiable. Vous aurez à vous prononcer très prochainement sur l'option technique et financière à retenir.

Par ailleurs, nous avons engagé un travail d'expertise en vue de préparer le cadre de la future Délégation de Service Public (DSP) qui sera lancée en 2007.

L'Opération Grand Site du Puy Mary Volcan du Cantal : menée par le Syndicat Mixte du Puy Mary, ce projet est entré en phase opérationnelle avec l'ouverture prochaine du site d'accueil et d'exposition du Pas de Peyrol et sa mise en réseau avec les maisons de site des vallées. Je vous rappelle que ce projet a été retenu au titre des Pôles d'excellence rurale, ce qui lui confère les moyens de l'action.

La Station Thermale de Chaudes Aigues : porté par la SAEM Thermale de Chaudes Aigues, ce programme illustre parfaitement notre capacité à conjuguer les efforts de chacun et à tisser de nouvelles alliances entre le public et le privé. Inscrit au cœur du pôle d'excellence rurale retenu par l'Etat, ce projet s'appuie également sur de nouvelles dynamiques territoriales portées notamment par les Communautés de Communes, le syndicat mixte et des acteurs privés. Le nouveau complexe thermal et thermoludique devrait être livré fin 2007 dans le respect des enveloppes annoncées.

▪ **L'environnement**

L'environnement constitue un atout pour le Cantal et contribue à son attractivité. Le Conseil Général y a consacré en 2006 près de 4,5 millions d'euros. Notre action porte sur cinq axes :

La valorisation de la ressource en eau : le défi qualité

L'assainissement des eaux usées, l'amélioration de la qualité de l'eau destinée à la consommation et la gestion des rivières demeurent prioritaires pour la santé des hommes et la qualité des milieux naturels.

Le nouveau schéma départemental d'alimentation en eau potable a inscrit pour objectifs :

- L'élaboration de plans locaux de production et de distribution de l'eau potable.
- La connaissance des ressources en eau mobilisables dans le Cantal.
- L'amélioration durable de la qualité de l'eau distribuée.
- La gestion et le renouvellement des réseaux.

Pour les atteindre, je vous propose de renforcer l'engagement du Conseil Général grâce à un nouveau cadre d'intervention fondé sur les trois principes suivants:

- La priorité à l'amélioration de la qualité de l'eau.
- La promotion de l'approche d'interconnexions.
- L'accompagnement et l'assistance technique aux collectivités.

Je souhaite vous proposer une politique globale et ambitieuse pour les 10 ans qui viennent sur cette question essentielle pour l'avenir de tous les territoires. L'eau doit être placée au cœur d'une politique d'aménagement et de développement du territoire. D'ores et déjà, nous avons su réagir avec diligence en réponse au programme d'urgence de réduction de la teneur en arsenic de l'eau potable dans treize communes.

La Mission d'Assistance à la Gestion de l'Eau (MAGE) poursuivra son action d'assistance auprès des collectivités au sujet des questions relatives à l'alimentation en eau potable et à l'assainissement des eaux usées. Elle constitue un bon outil d'aide à la décision et est, je le crois, reconnue par tous.

La valorisation et la préservation des milieux naturels

Dans le cadre de notre compétence, la création d'un réseau d'espaces naturels sensibles permettra de mobiliser les collectivités territoriales et les acteurs locaux autour de projets concrets de valorisation des sites et d'accueil pédagogique du public. La réalisation récente du Plan Départemental pour les Zones Humides permettra d'engager des actions concrètes de valorisation de sites dans le cadre notamment de notre politique sur les espaces naturels sensibles.

Le traitement des déchets ménagers et assimilés

Après la révision du Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés, conduite sous la responsabilité du Préfet, le Département assumera son suivi. Compte tenu des choix techniques de collecte, de transfert et de traitement des déchets, une évaluation globale du montant des investissements a été faite.

Je vous proposerai, là aussi pour traiter une question très lourde pour les collectivités et les usagers, une intervention du Conseil Général. Les modalités vous seront proposées lors du vote du Budget Primitif. Notre contribution globale à l'effort des collectivités maîtres d'ouvrage sera réévaluée à la mesure de l'enjeu d'un traitement efficace de nos déchets.

Je regrette que le Conseil Général se retrouve seul sur des questions aussi essentielles que celle-ci, qui faute de traitement satisfaisant, ne permettront aucun développement futur.

La valorisation des paysages

Nos interventions en faveur des opérations "Cœur de village", qui rencontrent un grand succès et auxquelles sont rattachés les programmes d'aménagement de bourgs, seront poursuivies.

On constate une décélération de ce dispositif, liée là aussi pour une grande part au désengagement de tous les autres financeurs.

Nous aurons, dans ce cadre notamment, à reconsidérer notre relation conventionnelle avec le CAUE. Je vous indique d'ores et déjà que je ne vous proposerai pas d'aller au-delà de notre engagement actuel en volume.

La valorisation des énergies renouvelables

Au travers du Plan Bois Énergie et du Plan Soleil, notre action permet de diversifier les ressources énergétiques et doit contribuer à la réduction de la facture énergétique. Notre réflexion à venir sur la qualité de l'habitat devra intégrer cette dimension. Le Schéma Départemental Éolien, que nous avons approuvé, complète ce dispositif.

Je vous proposerai toutefois de reconsidérer nos actions en ce domaine dès que le futur contrat de projets et le nouveau cadre opérationnel européen seront précisés, afin d'adapter au mieux notre intervention.

▪ La téléphonie mobile et le haut débit

- La téléphonie mobile

Les phases 1 et 2 seront définitivement clôturées en 2007. 100% des centre-bourgs devraient ainsi être couverts. Suite à l'obtention de l'opportunité d'un nouveau programme d'équipement dit « phase 3 », un inventaire des territoires non ou mal couverts dans les deux phases précédentes a été engagé. En fonction de ce diagnostic et de l'intervention proposée par la DIACT, je serai amené à vous proposer en 2007 des propositions d'accompagnement.

Au-delà de l'éventualité de cette phase 3, je vous propose de redéployer en 2007 sur d'autres politiques publiques aux ambitions renforcées : eau, déchets, ... les crédits que nous avons affectés à cette action.

- Le haut débit

La couverture en ADSL, prévue dans la convention « Département Innovant » signée avec France Telecom en 2004, a atteint 93% de la population. L'objectif que nous nous étions fixés avec l'opérateur historique est donc atteint. Les zones d'ombres seront traitées dans le cadre d'une convention signée avec les autres départements de la Région Auvergne et le Conseil Régional. Ce dernier est Maître d'Ouvrage de l'opération.

Le modèle du Contrat de Partenariat a été retenu pour contractualiser avec l'entreprise qui aura en charge la construction et l'exploitation du réseau. Le financement est réparti à parts égales entre les Départements et la Région.

Dans le cadre du dispositif « Département Innovant », la couverture en très haut débit des zones d'activités jugées prioritaires a débuté en 2006.

Enfin, le Syndicat Mixte chargé de construire et d'exploiter une fibre optique le long de l'A75 « Autoroute Numérique » a été constitué et nous en sommes membres. Les travaux se dérouleront en 2007. Nous devons également en favoriser l'accès aux territoires qui souhaiteraient s'y raccorder et avec l'objectif d'offrir du très haut débit dégroupé à la population.

S'ouvrir

Insérer le Cantal dans le marché national

▪ L'ouverture du département vers les grands axes structurants

Le Conseil Général a décidé d'intensifier l'effort de modernisation du réseau routier départemental, dans le cadre d'une volonté forte d'aménagement du territoire, d'ouverture de l'agglomération aurillacoise, de désenclavement des principales communes et chefs-lieux de cantons, et du raccordement aux autoroutes A89, A20 et A75.

L'offre en matière d'équipements et l'amélioration des niveaux de services restent des enjeux fondamentaux et constituent le corollaire du développement économique.

Les routes départementales jouent donc un rôle essentiel de liaison entre les différents bassins de vie et d'emploi et restent, plus que jamais, la seule réponse aux besoins de mobilité croissant, se traduisant d'ailleurs par une augmentation constante du trafic.

Il convient de souligner le contexte particulièrement difficile dû à l'enclavement du département et l'insuffisance de solutions de déplacement alternatives au réseau routier.

La modernisation de la RN 122, au-delà de la construction du nouveau tunnel du Lioran, constitue pour le Département une priorité absolue faisant l'objet d'attentes très fortes, tant de l'Etat que de la Région d'ailleurs. L'Avant-Projet Sommaire d'Itinéraire depuis Massiac jusqu'à Figeac doit nous être livré prochainement. Ceci permettra d'avoir une meilleure lisibilité dans l'espace et dans le temps de l'aménagement de cet itinéraire particulièrement vital pour notre département.

Le transfert de la RN 120 dans le réseau départemental et le cadre du soutien proposé par la Région Auvergne en 2006 ont été des événements déterminants pour l'identification des priorités et l'orientation des décisions du Conseil Général concernant les investissements routiers au cours des prochaines années. Le niveau de soutien régional ne nous permettra probablement pas de tenir le calendrier de réalisation affiché. Certaines opérations devront être étalées dans le temps afin que nos finances puissent les supporter.

Je vous rappelle que plusieurs itinéraires du réseau départemental ont été définis comme des axes stratégiques, même si tous ne sont pas considérés comme tel par notre partenaire :

- la RD 120 entre Aurillac et le département de la Corrèze,
- la RD 922 avec la déviation des Quatre Chemins et la réalisation de voies montantes,
- le RD 926 avec notamment le contournement de Saint-Flour,
- la RD 920 avec la déviation d'Arpajon-sur-Cère et la côte de Senilhes,
- les RD 990 et 600 entre Aurillac et Mur de Barrez.

Par ailleurs, notre programme d'études avec une réflexion globale de type avant-projet sommaire d'itinéraire sur la RD 922 depuis Aurillac jusqu'à la limite Cantal/Puy-de-Dôme sera poursuivi. Comme je m'y étais engagé un important travail d'études sera aussi réalisé pour identifier les conditions techniques et financières du prolongement du RD 3 vers la Corrèze.

▪ **Le transport aérien**

Cette voie de désenclavement est tout à fait essentielle à notre économie. Elle est aussi un facteur d'image et d'ouverture, concourant à l'attractivité. Une récente étude, réalisée par une étudiante en DESS, l'a encore démontré. Je vous en livre les conclusions :

« La desserte est considérée comme un outil fondamental au service du développement économique du territoire et représente une nécessité première pour entretenir un tissu économique vivant. Le maintien de la ligne aérienne constitue un véritable impératif...

L'apport de la liaison est évalué à 102 emplois directs, indirects et induits. L'impact économique global s'élève à 2.9 millions d'euros. Les retombées de la desserte aérienne déborde néanmoins largement du cadre strictement économique et quantitatif... Beaucoup d'entreprises considèrent l'aéroport comme un élément primordial au développement de leur activité et n'envisagent pas de rester sur la région sans cette opportunité d'ouverture vers l'extérieur dans un territoire enclavé. Cette étude confirme que la desserte permet à l'aéroport de jouer un rôle indispensable dans la vie économique et sociale de l'agglomération d'Aurillac (85% des utilisateurs en sont issus) et plus largement du département... Les efforts financiers réguliers et conséquents de l'Etat, des collectivités et des chambres consulaires répondent à cette nécessité pour l'économie locale et pour l'image de l'agglomération et du département. Cependant, une situation juridique confuse persiste, la CCI n'assure qu'une gestion de fait et malgré le caractère vital de la ligne certains partenaires souhaitent se désengager financièrement. À court terme, il s'agit de trouver un accord financier viable permettant d'apporter des améliorations qualitatives à la desserte sur la régularité des vols ou la politique commerciale mais également de financer les investissements nécessaires au maintien de la plate-forme. À moyen terme, il semble indéniable de trouver des pistes de diversification, dont :

- Améliorer la notoriété de la ligne : Il existe de réels problèmes d'information concernant la desserte aérienne. Elle est peu connue au départ de Paris et la majorité des passagers l'utilisent pour des raisons professionnelles. D'autre part, même localement les tarifs et les horaires sont peu lisibles et peu diffusés. En essayant de rendre les prix des billets plus accessibles et en faisant la promotion auprès de la clientèle, l'aéroport peut espérer atteindre les 20 000 passagers.*
- Développer le potentiel touristique : proposer des produits touristiques complets, organisés sur plusieurs jours et intégrant le transport aérien.*
- Analyser l'opportunité de l'installation d'une ligne low cost sur l'aéroport d'Aurillac. »*

Le Conseil Général a, je vous le rappelle, accepté en 2006 une évolution de sa participation financière à la hausse, pour assurer la pérennité d'exploitation jusqu'au terme de la convention de délégation de service public en cours (juin 2008), en prenant à son compte le plafonnement de la participation des autres financeurs. Il est ainsi devenu, après l'Etat, le premier contributeur de la ligne. Je souhaite en parallèle un effort commercial accru afin de faciliter l'accès au plus grand nombre et assurer la régularité de la ligne. Sur ce point, hélas, nous n'avons toujours pas de réponse satisfaisante de la part de la compagnie.

Offrir des espaces disponibles

Un espace disponible

Le foncier économique :

La Loi du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux, a transféré aux Départements, à compter du 1er janvier 2006, la globalité de la compétence aménagement foncier et a institué une profonde réforme des procédures attachées à cette compétence. Outre le financement des procédures et des opérations, déjà transféré en 1983, le Département est désormais responsable :

- de la conduite des procédures par des commissions d'aménagement foncier, assistées de géomètres-experts, techniciens et chargés d'études,
- de la légalité des opérations et des décisions,
- des conséquences dommageables des opérations (dossiers contentieux).

Au-delà de la mise à disposition transitoire du personnel d'État précédemment en charge de l'aménagement foncier, qui a fait l'objet d'une convention signée avec le Préfet, ce transfert de compétence et la réforme qui l'accompagne entraînent un certain nombre de conséquences immédiates pour le Conseil Général, notamment en ce qui concerne les commissions d'aménagement foncier.

Ainsi, le Conseil Général devient le partenaire incontournable de l'aménagement foncier à des fins de développement territorial, en particulier agricole. C'est pourquoi, je propose que nous puissions préciser nos objectifs en la matière, en fonction de nos possibilités budgétaires et des moyens humains disponibles pour la mise en œuvre des outils d'aménagement foncier définis par le code rural. Pour mémoire, près de 600 000 € ont été inscrits en 2006.

Plus largement, l'action foncière du Conseil Général pourrait se concrétiser par un partenariat avec la SAFER d'Auvergne afin de faciliter la constitution de réserves foncières sur quelques territoires dont la position géographique paraît stratégique pour le développement économique et touristique. Des propositions pourraient être faites prochainement et viendraient compléter notre soutien à l'acquisition foncière dans le cadre des projets de zones d'activités.

Des zones d'activités attractives :

Le Département souhaite accompagner les collectivités cantaliennes dans leur politique d'accueil d'activités. A ce titre, je vous propose de confirmer nos différentes interventions :

- Réalisation des études de faisabilité économique des projets de création ou de requalification ou d'extension de zones d'activités,
- Constitution de réserves foncières en vue de la création ou de l'extension de zones,
- Soutien aux projets de création, d'extension ou de requalification de zones,
- Intervention sur les zones les plus structurantes tendant à minorer les prix de cession.

Je vous rappelle que toutes nos interventions à ce titre, doivent s'inscrire dans le cadre des projets de territoire que nous contractualisons avec les Communautés de Communes ou la Communauté d'Agglomération.

Je souhaite que ce schéma soit pris en compte dans la politique régionale de soutien aux parcs d'activités en cours d'élaboration.

L'immobilier d'entreprise :

De la question foncière, on ne peut dissocier l'offre immobilière locative, essentielle à l'attractivité du territoire.

En complément des soutiens que nous apportons directement aux projets immobiliers d'entreprises cantaliennes, il convient de pouvoir offrir un dispositif plus innovant reposant sur les collectivités et tendant à mettre en oeuvre des solutions immobilières locatives ou de portage.

Je me réjouis des initiatives des Communautés engagées dans des projets de ce type, que nous avons d'ailleurs soutenus. Elles sont indispensables pour accueillir de nouvelles activités comme nous avons pu en avoir encore l'illustration récemment.

Je vous propose une initiative départementale de portage immobilier, conditionnant l'accueil d'une entreprise industrielle sur le bassin d'Aurillac, dont le détail vous sera présenté dès que le projet aura été finalisé.

Faire partager nos valeurs

Une image et une culture à partager

▪ **La promotion du territoire**

L'offre économique et touristique du Cantal doit être davantage lisible. La promotion territoriale pilotée par le Conseil Général et mise en œuvre par Cantal Développement, s'inscrit dans une action de long terme, nécessitant constance et renforcement permanent des moyens.

Elle repose sur l'adhésion du plus grand nombre, la fertilisation des messages par un réseau de relais d'opinion favorable au Cantal.

Trois actions de promotion territoriale « Cantal » ont été conduites en 2006 :

- une au Salon de l'Agriculture, qui est désormais un rendez vous habituel,
- une sur un marché de proximité à la foire de Cournon, qui n'a pas produit tous les effets escomptés,
- une aussi à Paris, à la gare de Lyon.

La recherche d'une action orientée au sud afin de profiter de l'apport de l'A75, n'a pas encore abouti, mais reste une volonté forte qui ne pourra sans doute pas être mise en œuvre avant 2008.

Notre politique événementielle sera poursuivie : festival du théâtre de rue, étape de Paris / Nice, championnat de France de cyclisme, émission « la carte aux trésors », ... Ces actions sont les mieux adaptées à nos moyens pour bénéficier d'un écho médiatique.

Nous accueillerons également en 2007 la convention d'affaires « Reg'alim » et la deuxième édition de « Ruralitic », qui constituent des rendez vous économiques importants, permettant de valoriser nos initiatives.

4 – L'organisation des services et les moyens

Notre collectivité connaît un accroissement de son champ de compétence qui nous confère un rôle conséquent dans pratiquement tous les domaines de l'action publique.

Nous avons affirmé depuis plusieurs années déjà notre volonté de jouer un rôle d'échelon de solidarité tout en affirmant notre volonté de participer toujours plus activement à la dynamique économique. Notre stratégie demeure, même si nous devons revoir notre organisation pour exercer au mieux nos compétences et servir efficacement les ambitions du Cantal.

De nouvelles formes de management doivent être impulsées dans une collectivité qui comprendra demain environ 1000 agents. Nous devons aussi mieux définir et mieux communiquer sur nos processus, les rendre plus accessibles, mieux évaluer nos actions. Nous devons aussi progressivement affirmer ce qui fait la spécificité de la gestion décentralisée à notre échelle : écoute, réactivité, adaptation, ..., mais aussi de notre culture.

4-1 Le projet territorial du Conseil Général :

L'entrée en vigueur de la Loi du 13 août 2004 relative aux Libertés et Responsabilités Locales, dite "Acte II de la Décentralisation", se poursuit à grands pas.

2006 a été l'année du transfert au Département des personnels TOS. Ces agents sont restés basés dans les collèges, sous la responsabilité fonctionnelle du principal. Ils sont donc aujourd'hui répartis dans 23 points du territoire cantalien.

2007 sera l'année du transfert des personnels du Ministère de l'Équipement. L'autorité fonctionnelle relèvera de l'exécutif départemental à compter du 1er janvier 2007. L'autorité hiérarchique reste, quant à elle, à l'État pendant toute la période de mise à disposition.

Ce transfert sera accompagné de la mise en place d'une nouvelle organisation territoriale et fonctionnelle des services chargés de la gestion des routes départementales. 300 agents seront ainsi répartis géographiquement sur 3 agences départementales dont les circonscriptions correspondront sensiblement aux arrondissements. Chaque agence sera appuyée par 2 antennes techniques administrant globalement 22 centres routiers départementaux.

L'entretien et l'exploitation du réseau, soit 4000 km de routes départementales, relevaient jusqu'alors de la Direction Départementale de l'Équipement, dans le cadre de la convention de mise à disposition des services de l'État. Ces missions seront désormais assurées par la Direction des Déplacements et des Infrastructures au sein des services du Conseil Général.

Dans le domaine social, le découpage construit sur la base des secteurs et des circonscriptions est déjà effectif depuis de nombreuses années. La mise en œuvre des « contrats territoriaux » nous a aussi conduit à accroître la territorialisation de nos actions. La Médiathèque Départementale dispose aussi d'une antenne décentralisée.

On le voit bien, notre organisation territoriale ne pourra demeurer à terme sectorielle et devra disposer d'une approche plus globale. Le projet de constitution d'une organisation déconcentrée ne peut s'envisager que sur le moyen et long terme. Aujourd'hui, il en résulte

une première étape sur des bases essentiellement techniques, mais nous devons avoir à l'esprit cette perspective d'aller vers cette organisation rénovée et plus proche des usagers.

Par ailleurs, la définition du projet territorial doit s'inscrire dans la perspective de l'efficacité des politiques publiques départementales. La définition des objectifs et des niveaux de service souhaités apparaît comme l'un des premiers enjeux de la démarche pour les thèmes objets des transferts, mais aussi au-delà. Un travail est engagé en ce sens, par exemple au sein des collègues, afin de pouvoir vous proposer là aussi sur la période 2007 – 2008 des orientations.

Nous aurons aussi à nous prononcer dans ce cadre sur le périmètre de notre offre de service : circonscrit à notre champ de compétence ou bien ouvert à d'autres avec l'ambition de jouer un rôle moteur dans le maintien et le développement de services publics dans les zones rurales. Le Conseil Général, dans toutes ses politiques : collèges, centres routiers d'exploitation, service social, ... a toujours fait le choix du maintien du service public de proximité. Il est déjà allé plus loin en fédérant certains services au titre de son action dans le domaine des TIC et des services à distance. Le soutien apporté aux maisons de services publics en constitue encore une autre illustration. Une étape nouvelle doit désormais faire l'objet d'une réflexion approfondie de notre part, mais aussi ouverte à d'autres collectivités et organismes.

4-2 Le projet de service du Conseil Général :

L'organisation des services départementaux s'adapte en permanence à l'évolution de notre champ d'action. Celle-ci est rapide et conséquente. Aussi, beaucoup d'efforts sont demandés au personnel départemental que je veux remercier pour son engagement dans cette aventure qui parfois n'offre pas toutes les conditions de travail que nous souhaiterions. L'intégration des services transférés aura un impact particulier en matière sociale et en particulier sur la question des ressources humaines. Les principaux enjeux sont :

- l'évolution de notre organisation de gestion des ressources humaines, qui ne pourra plus reposer sur la seule DRH, mais aussi sur les services opérationnels,
- le nouveau cadre du dialogue social,
- les nouveaux besoins en matière de formation et de recrutement,
- la prise en compte de la réforme attendue de la fonction publique territoriale,
- la réflexion autour d'un dispositif Hygiène et Sécurité,
- l'élaboration d'une politique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, notamment en anticipation des futurs départs à la retraite que nous allons connaître.

La communication interne devra aussi être adaptée à notre nouvelle organisation très éclatée. Le site Intranet sera refondu afin de proposer un maximum de services en lignes par une interface conviviale.

2007 sera également l'année de la mise en œuvre de la réforme des retraites pour sa partie concernant le droit à l'information des agents et la nécessité pour l'employeur de recenser tous les éléments de carrière de ses salariés pour permettre à tout agent, à tout moment de sa carrière, d'obtenir de la CNRACL une estimation de sa pension.

Toute organisation doit offrir à ceux qui la composent comme à ceux avec qui elle échange, une vision claire de ce qu'elle est et ce vers quoi elle tend. Donner du sens à l'action collective et donner à chacun le sens de son action, sont des facteurs clés de la gestion d'une entité publique ou privée. Plus encore que sa stratégie, le Conseil Général doit expliciter et faire partager sa vision, son projet, son ambition. A ce titre, le rôle et la place de l'encadrement sont essentiels. Aussi, le travail d'accompagnement aux évolutions managériales de tout l'encadrement sera poursuivi, avec la nécessité de :

- confirmer et préciser le rôle de l'encadrement dans une organisation de 1000 personnes,
- améliorer l'efficacité collective en révisant les conditions et les outils de travail, ainsi que les procédures de répartition des rôles par service et par emplois avec, en particulier, l'établissement des fiches de poste,
- anticiper sur les départs à la retraite massifs sur l'ensemble des secteurs d'activités pour éviter des pertes de compétences et des problèmes d'organisation.

Le Schéma Directeur Informatique définissant la politique en terme d'équipements en matériels et logiciels sera amendé pour prendre prioritairement en compte le développement d'un système d'information et de gestion de bases de données adaptées aux enjeux. A ce titre, notre réseau Intracité va être étendu et des PC vont être déployés de façon importante. Nous déploierons par ailleurs la téléphonie sur IP, qui utilise le réseau informatique pour faire transiter la voix à coût nul. Cette solution nous permettra également d'appréhender à moindre coût l'intégration de nouveaux bâtiments et le remplacement prochain de l'autocommutateur principal.

Les besoins immobiliers sont aujourd'hui conséquents, tant au niveau des services basés au siège qui manquent d'espace que de certains services déconcentrés. Des aménagements seront réalisés à l'Hôtel du Département, mais des locaux complémentaires sont désormais indispensables, notamment pour accueillir la MDPH. Dans le cadre de la décentralisation des moyens de la D.D.E, nous avons pris une première décision avec la construction du centre routier de Cayrols et la location de bureaux au village d'entreprises de Saint-Flour. D'autres opérations de moindre envergure seront nécessaires.

